

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 14 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre, le conseil municipal s'est réuni en visioconférence, sans public, accessible en direct sur le site internet de la Ville, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du huit décembre 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Chloé LE BRET - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Olivier SIX - Mme Karen LORINQUER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Olivier NOBLECOURT

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 15H03 à 18H08
M. Maxence ALLOTO donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 21H30 à 22H26
Mme Katia BACHER donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 15H03 à 17H15
M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 17H30 à 18H
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 19H à 00H35
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 15H03 à 00H35
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 15H03 à 18H14
M. Alan CONFESSON donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN de 23H30 à 00H35
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 00H08 à 00H35
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 15H03 à 00H35
Mme Sylvie FOUGERES donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 21H52 à 00H35
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 20H26 à 00H35
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H03 à 15H45
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 17H15 à 22H28
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Antoine BACK de 16H10 à 17H34
M. Hakim SABRI donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 15H03 à 16H27
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme Sandra KRIEF de 18H à 20H15
M. Nicolas PINEL donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 15H03 à 16H48
Mme Karen LORINQUER donne pouvoir à Mme Emilie CHALAS de 23H53 à 00H35
M. Olivier SIX donne pouvoir à Mme Emilie CHALAS de 19H à 20H

Absents excusés :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Antoine BACK ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h03.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Questions orales :

- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre concernant les écoles.

Réponse de M. le Maire

- Question orale du groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés concernant les cantines scolaires en lien avec la crise Covid-19.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Nouveau Regard concernant la gestion de crise.

Réponse de M. le Maire.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 2 novembre 2020 a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-(24110) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CHALAS, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. MERIAUX, M. BOUTAFA, M. le Maire.

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(23910) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération Abbaye - Approbation du compte-rendu financier 2019, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 1 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2020

Intervention(s) : Mme PETERS, Mme CHALAS, M. JUVEN, M. NOBLECOURT, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme DESLATTES, M. NAMUR, M. BOUTAFA, M. BEN-REDJEB.

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :
Pour : 6 - Contre : 44 Grenoble en Commun + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB).**

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme BELAIR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Vu l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme et les articles L 1531-1 et L. 1523-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 15 du traité de concession d'aménagement de la Cité de l'Abbaye,
Vu le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) de la concession d'aménagement de la Cité de l'Abbaye (compte rendu financier 2019) établi par la SPL SAGES
Vu le projet d'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de la Cité de l'Abbaye,

Entendu l'exposé ci-dessus,- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) de la concession d'aménagement de la Cité de l'Abbaye, dénommé « compte rendu financier 2019 », établi par la SPL SAGES en ce compris notamment :

o **le bilan financier prévisionnel actualisé des activités faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2019 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci annexé ;**
o **le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé.**

- **d'approuver l'attribution par la ville de Grenoble à l'opération d'aménagement concédée d'une participation financière au financement des équipements publics de 1 612 679 € HT et d'une participation affectée à l'équilibre global de l'opération de 1 337 550 €.**

- **de fixer à 119 000 € le montant de la participation de la Ville de Grenoble à l'équilibre global de la concession d'aménagement de la Cité de l'Abbaye pour 2020 ;**

- **d'approuver l'avenant n°1 à la concession d'aménagement, ci-annexé, afin de modifier le montant de la participation financière du concédant comme indiqué ci-dessus ;**

- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession d'aménagement et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme BELAIR).

DELIBERATION N° 3-(24379)- TRAVAUX - Projet de construction d'une déchèterie pour la propreté urbaine sur le site Jacquard – validation du programme et avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Grenoble Alpes Métropole

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de valider le programme de l'opération et le budget prévisionnel ;**
- **d'approuver l'avenant 01 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble Alpes métropole et la ville de Grenoble, ci annexé ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4-(24420) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Lancement d'une démarche-projet partenariale pour la Bastille.

Intervention(s) : M. HABFAST, M. CONFESSON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. BOUZEGHOUB, M. BEN-REDJEB, Mme CHALAS, M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'inviter le Maire à mettre en place et animer avec les services de l'État, un Comité de pilotage multi partenarial de la Bastille dès le début d'année 2021 ;

- d'inviter le Maire à prendre l'initiative d'élaborer avec l'Etat, Grenoble-Alpes Métropole, le Département de l'Isère, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Parc Naturel Régional de Chartreuse ainsi que les communes de Saint-Martin-le-Vinoux et La Tronche, un plan guide qui s'appuierait sur une vision partagée du devenir de la Bastille ;

- d'inviter le Maire à inscrire dans l'élaboration du plan-guide une large concertation citoyenne en sus des études multidisciplinaires internationales de type Europan ;

- d'inviter le Maire à aller chercher des partenariats financiers et subventions (européens et nationaux, plan de relance, CPER, etc.) pour les études et actions à mener sur le site de la Bastille ;

- d'inviter le Maire à engager l'Etat, Grenoble-Alpes Métropole, le Département de l'Isère, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Parc Naturel Régional de Chartreuse ainsi que les communes de Saint-Martin-le-Vinoux et La Tronche et autres partenaires, dans une convention de partenariat, pouvant par la suite aboutir à la mise en place d'un opérateur public commun pour assurer le développement de la Bastille selon le plan-guide (par exemple un Syndicat mixte ou un Etablissement public).

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

VOEU N° 114-(24737) - De nouveaux droits sociaux pour protéger notre jeunesse face à la crise !

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, Mme CHALAS, M. BEN-REDJEB, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. PINEL, Mme BRETTON, M. NOBLECOURT, Mme DESLATTES.

Un amendement est présenté oralement par l'exécutif municipal, celui-ci est adopté :

Pour : 48 – Contre : 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) –

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal de Grenoble demande donc au gouvernement et aux parlementaires :

- d'ouvrir l'accès au RSA pour les jeunes de moins de 25 ans, sans contrepartie, selon des modalités concertées avec les organisations de jeunesse représentatives ;

- de revaloriser le montant du RSA, après concertation avec les associations de lutte contre la pauvreté et le Conseil national de lutte contre l'exclusion qui comporte pour moitié des représentants des personnes concernées ;

- de soutenir les projets d'expérimentations sociales portés par les collectivités locales, à l'instar de la démarche commune de 19 départements pour la création d'une forme de « revenu de base » ;

- de revenir sur la baisse des Allocations Personnalisées au Logement.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB).

VOEU N° 115-(24739) - Impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Grenoble.

Intervention(s) : M. SABRI, M. le Maire, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. BEN-REDJEB, Mme CHATELAIN-ROCHE.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal de Grenoble émet le vœu

Qu'afin que la Ville de Grenoble puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance, et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, l'État compense la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 3 Nouveau Regard.

VOEU relatif au projet Nevrpic et commerce en centre-ville

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme LE BRET, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. BEN-REDJEB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Grenoble rejette le vœu.

Pour : 10 – Contre : 45 Grenoble en Commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB).

DELIBERATION N° 5-(24566) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - ZAC Flaubert – Modification apportée à la délibération n° 30-(23909) portant sur le CRAC Flaubert, votée au Conseil municipal du 2 novembre 2020

Intervention(s) : M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications apportées à la délibération n°30-(23909) du Conseil municipal du 2 novembre 2020 et à ses annexes s'y rapportant dans les conditions indiquées ci-avant ;
- d'approuver les modifications apportées à l'avenant n°10 à la concession d'aménagement tel que soumis en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférent et notamment ledit avenant n°10.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Abstention(s) : 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme BELAIR).

DELIBERATION N° 6-(24417) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération Châtelet – Modification apportée à la délibération n° 72-(23523) portant sur le CRAC Châtelet, votée au Conseil municipal du 28 septembre 2020.

Intervention(s) : M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications apportées à la délibération n° 72-(23523) du Conseil municipal du 28 septembre 2020 et à ses annexes s'y rapportant dans les conditions indiquées ci-avant ;
- d'approuver les modifications apportées à l'avenant n°9b à la concession d'aménagement tel que soumis en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférent et notamment ledit avenant n°9b.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Abstention(s) : 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme BELAIR).

DELIBERATION N° 7-(24419) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération Rivail / Jeux Olympiques (Washington sud) – Modification apportée à la délibération n° 71-(23521) portant sur le CRAC Rivail/J.O., votée au Conseil municipal du 28 septembre 2020.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. JUVEN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications apportées à la délibération n° 71-(23521) du Conseil municipal du 28 septembre 2020 et à ses annexes s'y rapportant dans les conditions indiquées ci-avant ;
- d'approuver les modifications apportées à l'avenant n°8b à la concession d'aménagement tel que soumis en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférent et notamment ledit avenant n°8b.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme BELAIR).

DELIBERATION N° 8-(23942) - URBANISME AMENAGEMENT - SEM InnoVia - Concession d'aménagement de la ZAC Presqu'Ile - Approbation du compte-rendu financier 2019, du montant de la participation financière de la Ville de Grenoble pour 2020 et 2021 et de l'avenant n° 11 à la convention de concession d'aménagement.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. BOUTAFA, M. NAMUR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'article 18 de la concession d'aménagement, le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) de la ZAC Presqu'Ile au 31 décembre 2019, ci-annexé, établi par la SEM INNOVIA en ce compris :

- le bilan financier prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2019 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;

- d'approuver l'attribution à l'opération d'aménagement concédée d'une participation financière de la ville de Grenoble concédante affectée au financement des équipements publics de l'opération d'aménagement concédée devant intégrer le patrimoine du concédant d'un montant de 64 469 000 € HT et d'une participation à l'équilibre global de l'opération dite participation d'équilibre pour la programmation de logements sociaux, d'un montant de 4 963 000 € ;

- de fixer à la somme de 1 561 000 € le montant de la participation d'équilibre à verser par le concédant à l'opération en 2020 ;

- de fixer à la somme de 1 083 000 € le montant de la participation d'équilibre à verser par le concédant à l'opération en 2021 ;

- de fixer à la somme de 2 402 000 € le montant des avances à verser par le concédant à l'opération en 2020, conformément au plan de trésorerie actualisé ;
- de fixer à la somme de 3 000 000 € HT le montant maximum de la participation aux équipements publics pour l'année 2021 ;
- d'autoriser le remboursement d'avances par la SEM InnoVia à hauteur de 1 000 000 € en 2021 ;
- d'approuver l'avenant n°11 à la concession d'aménagement, ci-annexé, afin de modifier le montant de la participation financière du concédant comme indiqué ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°11 à la concession d'aménagement et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. CLOUAIRE).

DELIBERATION N° 9-(24437) - URBANISME AMENAGEMENT - SEM InnoVia - Opération ZAC Bouchayer Viallet - Approbation du compte-rendu financier 2019, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 15 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2020

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. BOUTAFA, M. le Maire, M. JUVEN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'article 16 de la convention publique d'aménagement, le compte-rendu annuel à la collectivité 2019 (CRAC 2019) de la ZAC Bouchayer-Viallet, ci-annexé, établi par la SEM InoVia en ce compris :
 - le bilan financier prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2019 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
 - le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération.
- d'approuver l'attribution par la Ville de Grenoble à l'opération d'aménagement concédée d'une participation affectée au financement des équipements publics d'un montant de 13 488 772 € HT et d'une participation à l'équilibre global de l'opération dite « participation d'équilibre pour la programmation de logements sociaux et encadrés », d'un montant de 1 190 758 € ;
- de fixer à la somme de 249 520 € le montant de la participation d'équilibre pour la programmation de logements sociaux et encadrés à verser par le concédant pour l'année 2020 ;
- de fixer à la somme de 611 238 € le montant de la participation d'équilibre pour la programmation de logements sociaux et encadrés à verser par le concédant pour l'année 2021 ;

- de fixer à la somme de 1 200 000 € HT le montant de la participation affectée au financement des équipements publics à verser par le concédant pour l'année 2021 ;
-
- de fixer à la somme de 1 811 238 € le montant du remboursement d'avances perçues par le concédant pour l'année 2021 ;
- d'approuver l'avenant n°15 à la convention publique d'aménagement, ci-annexé, afin de modifier le montant de la participation financière du concédant comme indiqué ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°15 à la convention publique d'aménagement et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. CLOUAIRE).

DELIBERATION N° 10-(24421) - URBANISME AMENAGEMENT - Attribution d'une subvention à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine pour l'année universitaire 2020-2021.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'actions partenarial avec l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine pour l'année universitaire 2020-2021 ;

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'IUGA.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 57.

Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en Commun (M. BACK, Mme BACHER).

DELIBERATION N° 11-(24360) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Loi MAPTAM - Transfert de propriété au bénéfice de Grenoble-Alpes Métropole de la centrale d'aspiration pneumatique de la Villeneuve

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le transfert à titre gratuit au bénéfice de Grenoble-Alpes Métropole de la parcelle cadastrée section EW n°48, correspondant à l'assiette du bâtiment de la collecte pneumatique des déchets de la Villeneuve, située 20 rue Maurice Doderro sur la commune de Grenoble ;

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au transfert de propriété de la parcelle précitée et notamment l'acte notarié.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(24454) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Désaffectation et déclassement des locaux ex-Maison de la montagne sis 3 rue Raoul Blanchard

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation du local sis 3 rue Raoul Blanchard d'une surface de 323 m²,**
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(24410) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition de locaux au 17 galerie de l'Arlequin au GRETA de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux avec le GRETA de Grenoble ci-annexée ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(24415) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention financière entre la Ville de Grenoble et le CCAS pour la réhabilitation de l'ex-EAJE ABBAYE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de participation financière pour la réhabilitation de l'ex-EAJE Abbaye, entre la Ville de Grenoble et le CCAS ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(24424) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de gestion du bâtiment de la Maison du Tourisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de gestion du bâtiment « maison du tourisme » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec Grenoble Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB) + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 16-(24409) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition de locaux au Pôle Musical La Saulaie, 55 avenue Maréchal Randon à l'association ULISSE Union Locale d'Initiative Solidaires au Service de l'Emploi

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux avec l'association ULISSE ci-annexée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(24407) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public avec le CCAS – EHPAD NARVIK

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la Convention d'Occupation du Domaine Public ci-annexé avec le CCAS, dans le cadre de l'exploitation de l'EHPAD Narvik,

- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(23945) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Appel à projets Gren' de projets – Pavillon Sud de la caserne De Bonne – Approbation et signature du protocole partenarial avec la Ligue de l'Enseignement de l'Isère.

Intervention(s) : : M. BOUTAFA, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole partenarial avec la Ligue de l'Enseignement de l'Isère, joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou toutes personnes bénéficiant d'une délégation à cette fin à signer ledit protocole.

Délibération : Adoptée

Pour : 54

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme PANTEL).

DELIBERATION N° 19-(24390) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux de la Collégiale Saint- André à l'Association Diocésaine de Grenoble - Paroisse Notre Dame de l'Espérance

DÉLIBÉRATION RETIRÉE EN SÉANCE.

DELIBERATION N° 20-(24638) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition gratuite de locaux au Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel de la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux (annexe 1) entre la Ville de Grenoble et l'association Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(24387) - ENERGIE - Participation de la Ville de Grenoble à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA (Soutien aux Elus locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux) organisé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)

Intervention(s) : Mme BOER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la participation de la Ville à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette démarche.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(24353) - TRAVAUX - Avenant 1 à la convention de co-maîtrise d'Ouvrage avec Grenoble Habitat pour les travaux dans le bâtiment du 8 Pierre Duclot à Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble Habitat et la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 23-(24376) - TRAVAUX - Convention de co-maitrise d'ouvrage avec Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de travaux de réhabilitation partielle du Centre Sportif La Rampe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble Alpes Métropole et la ville de Grenoble, ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(24411) - TRAVAUX - Travaux de rénovation énergétique des groupes scolaires par la SPL OSER - Exonération partielle des pénalités de retard

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une exonération partielle des pénalités dans le cadre du BEA du groupe scolaire Elisée Chatin et de les fixer à 48 254,43 €
- d'accorder une exonération partielle des pénalités dans le cadre du BEA du groupe scolaire Paul Painlevé et de les fixer à 59 417,04 €

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 25-(24112) - TRAVAUX - Travaux – place Victor Hugo – Approbation des protocoles transactionnels – Versement d’une indemnité négociée aux entreprises EUROVIA, TOUTENVERT et SOLS ALPES.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. BOUTAFA, Mme OLMOS, Mme CHALAS, Mme CHATELAIN-ROCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les protocoles transactionnels joints
- d'autoriser le versement de la somme de 69 174,45€ à l'entreprise EUROVIA,
- d'autoriser le versement de la somme de 99 778,34€ à l'entreprise TOUTENVERT,
- d'autoriser le versement de la somme de 56 360,04€ à l'entreprise SOLS ALPES.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre -

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB) + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 26-(24357) - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat de quasi-régie entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale relatif à l'entretien, à la maintenance et aux travaux dans les bâtiments et abords du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat de quasi-régie à intervenir entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale relatif à l'entretien, à la maintenance et aux travaux dans les bâtiments et abords du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat de quasi-régie, joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(24345) - DOMAINE PUBLIC - Convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement entre l'ANTAI (Agence nationale des infractions automatisées) et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville et l'ANTAI pour la mise en œuvre du forfait post-stationnement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 28-(24519) - DOMAINE PUBLIC - Exonération des redevances d'occupation du domaine public - droits de place des marchés pour les commerçants non-alimentaires et pour les animations enfantines dans les parcs et jardins - 2ème confinement

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. BOUTAFA, M. ALLOTTO.

Un amendement n°1 est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 13 – Contre : 45 Grenoble en Commun – Abstention(s) : 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB).

Un amendement n°2 présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 10 – Contre : 45 Grenoble en Commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'exonération des redevances d'occupation du domaine public et des loyers suivants :

Droits de place et loyers des marchés pour les abonnés considérés comme non-essentiels au titre du décret du 28/10/20 qui ont payés leur abonnement par anticipation, et qui seront remboursés au prorata du nombre de jours de l'interdiction ;

Redevance d'occupation du domaine public due pour les animations enfantines dans les parcs et jardins pour l'ensemble de la période d'interdiction d'ouverture de leurs activités.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(24399) - DOMAINE PUBLIC - Fixation des tarifs pour les occupations du domaine public en lien avec la reprise des pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement à compter du 1er janvier 2021.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. ALLOTTO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs des redevances d'occupations du domaine public pour les occupations commerciales et pour les occupations liées à la circulation, aux chantiers, aux déménagements selon les grilles tarifaires et le zonage annexés à la présente délibération, et ce à compter du 1^{er} janvier 2021.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard.

**DELIBERATION N° 30-(24521) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Ouvertures
Dominicales**

Intervention(s) : M. ALLOTO, M. CARIGNON, Mme CHALAS, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. BEN-REDJEB, M. BOUZEGHOUB, M. le Maire.

**Un amendement est déposé par Mme CHALAS celui-ci est repoussé :
Pour : 14 – Contre : 45 Grenoble en Commun**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :
Pour : 10 – Contre : 45 Grenoble en Commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser, dans la limite de cinq dérogations au principe du repos dominical :
 - l'ouverture des commerces de détails grenoblois les dimanches 10 et 24 janvier et les dimanches 5, 12 et 19 décembre 2021,
 - l'ouverture des commerces grenoblois (périmètres définis) lors des braderies, en fonction des sollicitations des Unions commerciales qui les organisent.
 - l'ouverture des concessionnaires automobiles les dimanches 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre 2021 pour les concessions automobiles, sur proposition du CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile).

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 31-(23531) - ENVIRONNEMENT - Avenant 3 à la convention de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets assimilables aux déchets ménagers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention relative à la redevance spéciale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 32-(24394) - ENVIRONNEMENT - Convention entre la ville de Grenoble et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes : création d'une mare à la Bastille

Intervention(s) : Mme CHALAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de valider le projet d'aménager une mare sur le site de la Bastille ;**
- **d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes Délégation Isère, relative à la création de cette mare ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. NAMUR).

DELIBERATION N° 33-(24397) - ENVIRONNEMENT - Avenant à la convention d'objectifs 2020 entre la ville de Grenoble et FNE Isère : diffusion du Festival du film environnement suite au COVID

Intervention(s) : M. BOUTAFA, Mme LHEUREUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention annuelle d'objectifs entre la ville de Grenoble et FNE Isère, joint en annexe, relatif à la diffusion des films du festival international du film Nature et Environnement par voie numérique ;**
- **de maintenir le versement de la subvention relative au festival pour l'année 2020, d'un montant global de 40 008 €;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. NAMUR).

DELIBERATION N° 34-(24396) - ENVIRONNEMENT - Convention de prolongation de mise à disposition de locaux dans l'enceinte du centre Horticole entre la Ville de Grenoble et l'Association Mille Pousses

Intervention(s) : M. BOUTAFA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la présente convention prolongeant jusqu'au 14 février 2020 la mise à disposition des espaces ci-dessus mentionnés au profit de l'Association Mille Pousses,**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(24395) - ENVIRONNEMENT - Convention tripartite entre la CCIAG, l'Association Mille Pousses et la ville de Grenoble : autorisation d'intervention sur le réseau de chauffage urbain dans le parc Lesdiguières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la présente convention tripartite entre la CCIAG, l'Association Mille Pousses et la ville de Grenoble ;

- d'autoriser la CCIAG à intervenir dans le Parc Lesdiguières en cas de fuite du réseau de chauffage urbain,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, la convention correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. CONFESSON).

DELIBERATION N° 36-(24341) - VIE DES ASSOCIATIONS - Forum des Associations 2020 - approbation conventions partenariales

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des partenariats établis entre la Ville de Grenoble et les partenaires susnommés dans le cadre de l'organisation du Forum des Associations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(24344) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens à passer entre la Ville de Grenoble et l'association Chez Pom Flore et Alexandre pour l'année 2021

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Chez Pom, Flore et Alexandre, annexée à la présente délibération,

- d'autoriser le versement à l'association Chez Pom Flore et Alexandre d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 d'un montant de 190 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en Commun (M. FRISTOT, Mme LHEUREUX).

DELIBERATION N° 38-(24117) - DEMOCRATIE LOCALE - Renouvellement des conventions de mise à disposition de vélos triporteurs électriques, entre la Ville de Grenoble et les associations : l'Union de Quartier Ile Verte, la Régie de quartier Villeneuve Village Olympique et le Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB).

Un amendement est déposé par l'exécutif municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite d'un triporteur électrique entre la Ville et les associations : l'Union de Quartier Ile Verte, la Régie de quartier Villeneuve Village Olympique et le Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB) .

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexe de la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la **délibération**, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : **M. BACK, Mme DESLATTES, Mme PANTEL, M. PICOLLET.**

DELIBERATION N° 39-(24213) - DEMOCRATIE LOCALE - Convention de mise à disposition d'un réfrigérateur solidaire dans le cadre du Budget Participatif entre la Ville de Grenoble et de l'Association Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite d'un réfrigérateur entre la Ville et la Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe de la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la **délibération**, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : **M. BACK, Mme DESLATTES, Mme PANTEL, M. PICOLLET.**

DELIBERATION N° 40-(24362) - DEMOCRATIE LOCALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Alpes Solidaires pour la gestion du dispositif "Fonds de Participation des Habitants" pour l'année 2021.

Intervention(s) : Mme CENATIEMPO, M. BOUTAFA, M. BEN-REDJEB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et Alpes Solidaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,
- d'attribuer à Alpes Solidaires la subvention de 47 600 € pour la gestion du Fonds de Participation des Habitants pour l'exercice 2021.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(22377) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Bourse du Travail : convention d'objectifs et de financement (fonctionnement et investissement) entre Grenoble-Alpes Métropole, le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble, exercice 2021.

Intervention(s) : M. PINEL, M. BOUTAFA, M. CARROZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions passées entre la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère,
- d'approuver le budget prévisionnel annuel de la Bourse du Travail,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 42-(24327) - ACTION SOCIALE - Conventions de mise à disposition de locaux aux associations Pays'âges, AMAL et ARAI (Association des Réfugiés Algériens Grenoblois)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite des locaux situés au 57, maréchal Randon aux associations PAYS'AGES, AMAL et ARAI,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition telles que soumises en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette

dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure

associative dans laquelle il représente la commune en qualité d'administrateur : M. CARROZ.

DELIBERATION N° 43-(24330) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association le Secours Populaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Secours Populaire,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(24356) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition d'un local entre la Ville de Grenoble et l'association la Pirogue, café associatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conditions de mise à disposition de locaux à l'Association la Pirogue,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux situés 1 place de la commune de 1871, 38000 Grenoble, avec l'Association La Pirogue.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(5114) - ACTION SOCIALE - Conventions de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Association Archipel, pour une éducation au vivre ensemble, l'Association Planète Sciences Auvergne Rhône-Alpes, l'Association Low Tech Lab.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conditions de mise à disposition de locaux aux associations Archipel, Planète Sciences, et Low tech Lab,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux situés au 48 avenue de Washington, 38000 Grenoble, avec chacune de ces trois associations.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(21783) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat 2020 entre le Département de l'Isère et la Commune de Grenoble relative au lieu d'accueil enfants-parents "L'HIRONDELLE".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe de la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(21785) - ACTION SOCIALE - Avenants aux conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et la Ville de Grenoble dans le cadre des actions menées par les Espaces de Vie Sociale Abry et Alliés-Alpins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales de l'Isère et la Ville de Grenoble,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer les avenants tels que soumis en annexe à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(6370) - ACTION SOCIALE - Renouvellement de la liste des salles gérées par la Direction de l'Action Territoriale dont les conditions de mise à disposition ont été approuvées dans la délibération n°74-2495 du 25 septembre 2017.

Intervention(s) : M. PINEL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la nouvelle liste des salles municipales gérées par la Direction de l'Action Territoriale telle que présentée en annexe 1,**
- **d'approuver l'ajout des règlements intérieurs des salles de la MDH Capuche et de l'Espace de Vie Sociale (EVS) tel que présentés en annexes 2, 3, 4 et 5.**

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 49-(15796) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant des associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,
- de dire que les montants de ces subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : Mme MENNETRIER, Mme BRETTON, M. CHASTAGNER.

DELIBERATION N° 50-(21517) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Association EPISOL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention pluriannuelle de mise à disposition gratuite de locaux au bénéfice de l'association EPISOL pour la période allant de 2020 à 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(19692) - ACTION SOCIALE - Autorisation de demande de financement FEDER, approbation du plan de financement, approbation et signature de la convention de partenariat avec Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré numérique.

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole,

- d'approuver le plan de financement du projet « accès aux droits via l'outil numérique dans les Maisons des Habitants de Grenoble » pour sa seconde tranche (2019-2021),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat telle que soumise en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention européenne auprès du FEDER pour le financement du projet d'accès aux droits via l'outil numérique dans les Maisons des Habitants de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les recettes afférentes à ladite demande de subvention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(24418) - PREVENTION SECURITE - Convention de partenariat entre la Croix Rouge Française, la Ville de Grenoble et le CCAS relative aux missions de soutien aux populations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au partenariat entre la Croix Rouge Française, la Ville de Grenoble et le CCAS, pour des missions de soutien aux populations figurant en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(24439) - MONTAGNE - Tarification des locations de l'auditorium et de la salle Taillefer de la Maison du Tourisme et de la Montagne.

Intervention(s) : M. BOUTAFA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la grille tarifaire et les modalités de location de l'auditorium et de la salle Taillefer de la Maison du Tourisme et de la Montagne à compter du 1^{er} janvier 2021.
- de dire que ces locations seront gérées dans le cadre d'une régie pour compte de tiers créée par le titulaire du marché.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 54-(24358) - MONTAGNE - Dotation du Prix du Public des 22^{ème} Rencontres Ciné Montagne décerné par les téléspectateurs.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le Prix du Public des 22ème Rencontres Ciné Montagne, d'un montant de 2 000 €, à Itziar Garcia Zubiri de l'Agencia Audiovisual Freak, S.L pour son film CHOLITAS.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(24116) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention spécifique 2020 entre la ville de Grenoble et la Représentation de la Commission européenne en France pour prolonger de quatre mois les activités organisées par le Centre d'information Europe Direct hébergé à la Maison de l'International.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer avec la Représentation de la Commission européenne en France, l'avenant de la convention spécifique pour l'année 2020, relative au Centre d'information Europe Direct Grenoble ;

- d'accepter une subvention de 10 667 € versée par la Représentation de la Commission européenne en France pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021 ;

- de co-financer au moins pour moitié les actions proposées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(24525) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Aide d'urgence - Contribution au FACECO au bénéfice des réfugiés du Haut Karabagh

Intervention(s) : M. CARROZ, Mme CHALAS.

Un amendement est déposé par l'exécutif municipal, adopté à l'unanimité.

**Un amendement est déposé par Mme CHALAS, celui-ci est repoussé :
Pour :14 - Contre : 45 Grenoble en Commun**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 5 000 € euros au « Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'Arménie » du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, pour venir en aide aux réfugiés Arméniens du Haut Karabagh.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(24349) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -
Convention de mise à disposition précaire de locaux à l'association "Culture et Développement".

Intervention(s) : : M. BOUTAFA, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention ci-annexée de mise à disposition précaire de locaux entre la ville de Grenoble et l'association "Culture et Développement";**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(24122) - SPORT - Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens et avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2021

Intervention(s) : Mme CENATIEMPO, M. BOUTAFA, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens et les avenants financiers avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexes 2 et 3) ;**
- **de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions par anticipation sur crédits 2021 de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard.

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la **délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : Mme BRETTON, Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, M. BERON-PEREZ,**

DELIBERATION N° 59-(24220) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux avec les associations Billard Club Grenoblois, Dojo Grenoblois, Grenoble Basket 38, Tennis Club Villeneuve et Vallier Pétanque.

Intervention(s) : M. BOUTAFA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre fin à la convention en vigueur avec l'association Dojo Grenoblois ;
- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux, à titre gratuit aux associations Billard Club Grenoblois, Dojo Grenoblois, Grenoble Basket 38, Tennis Club Villeneuve et Vallier Pétanque ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(24284) - SPORT - Convention d'objectifs et de moyens pour mission d'intérêt général avec l'association et la société sportive Grenoble Foot 38 - Avenants financiers aux conventions avec l'association FC Grenoble Rugby et l'association et la société sportive du club des Brûleurs de Loups de Grenoble.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions et avenants financiers avec les structures sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexes 2, 3 et 4) ;
- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale d'affectation des subventions par anticipation sur crédits 2021 de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(24567) - PARCOURS EDUCATIF - Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et la ville de Grenoble dans le cadre de l'appel à projet " Handicap enfance-jeunesse 2020 ".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales de l'Isère et la ville de Grenoble dans le cadre l'appel à projet « Handicap enfance – jeunesse 2020 » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(24365) - AFFAIRES SCOLAIRES - Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition précaire et révocable de logements de fonction entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble.

Intervention(s) : M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition de logements de fonction entre le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble et la ville de Grenoble (annexe 1) relatif à la mise à disposition de deux logements supplémentaires et dont le terme est fixé au 31 juillet 2021;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 63-(24402) - AFFAIRES SCOLAIRES - Approbation de la convention de cession à titre gratuit de tablettes à usage pédagogique entre l'association Emmaus Connect et la ville de Grenoble pour les écoles situées dans les quartiers prioritaires de la Ville (hors cité éducative), de la convention relative à la mise à disposition gratuite de ces tablettes entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Isère et la ville de Grenoble, ainsi que d'un avenant à la convention entre la DSDEN et la Ville sur la mise à disposition de tablettes pour les écoles du territoire de la cité Éducative.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention relative à la cession de tablettes numériques entre la ville de Grenoble et l'association Emmaus Connect (annexe 1), ceux de la convention entre l'Education Nationale et la ville de Grenoble qui détermine les modalités de mise à disposition de ces tablettes (annexe 2) à destination des quartiers prioritaires de la Ville (hors cité éducative) et enfin d'approuver l'avenant à la convention entre l'Education Nationale et la ville de Grenoble relative à la mise à disposition de tablettes pour les écoles du territoire de la Cité Éducative (annexe 3) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(24400) - VIE DES ASSOCIATIONS - Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens ainsi que celles relatives à la mise à disposition de locaux de l'association UD-CSF pour la période 2021 à 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens ainsi que ceux des conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles de l'Isère ;
- d'approuver le versement du montant de 6 000 € figurant dans la convention d'objectifs et de moyens qui correspond au soutien financier pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2021 versée à ce Conseil Municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions;
- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(24404) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attributions des subventions aux associations socioculturelles et aux associations ressources exercice 2021 et subvention au titre du Fond COVID.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1), les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- De dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).
Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : Mme AGOBIAN - Mme BACHER - M. BEN-REDJEB - M. BERON-PEREZ - M. BERTRAND - Mme BRETTON - M. CHASTAGNER - M. FLECHET - Mme FOUGERES -- Mme GARNIER - M. HABFAST - M. KADA - Mme LHEUREUX - Mme MASSON - Mme MENNETRIER - Mme PANTEL - Mme PFISTER - M. SOLDEVILLE - M. WAZIZI .

DELIBERATION N° 66-(24528) - JEUNESSE - Renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens des associations ADIIJ, AFEV, CAP BERRIAT, UNIS-CITE, le 24 BIS et BIG BANG BALLERS ainsi que celles relatives à la mise à disposition de locaux des associations ADIIJ, AFEV, CAP BERRIAT, UNIS-CITE et INSTITUT DE L'ENGAGEMENT pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens des associations ADIIJ, AFEV, CAP BERRIAT, UNIS-CITE, le 24 BIS et BIG BANG BALLERS (annexes 1 et 3), et ceux des conventions de mise à disposition de locaux (annexe 2) entre la ville de Grenoble et

les associations ADIIJ, AFEV, CAP BERRIAT, UNIS-CITE et INSTITUT DE L'ENGAGEMENT pour l'année 2021 ;

- d'approuver le versement des montants figurant dans les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que dans l'avenant financier qui correspondent aux soutiens financiers pour le fonctionnement des associations au titre de l'année 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : Mme BRETTON, M. BERTRAND, M. FLECHET.

DELIBERATION N° 67-(23876) - AFFAIRES CULTURELLES - Infructuosité de la procédure de renouvellement de la concession de service public de la Belle Electrique.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme BOER, M. NOBLECOURT, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CHALAS, Mme LHEUREUX, Mme OLMOS, M. BEN-REDJEB.

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :
Pour : 10 – Contre : 45 Grenoble en Commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB).**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater l'infructuosité de la procédure de renouvellement de la concession de service public de la Belle Électrique ;
- d'entamer une réflexion sur un nouveau mode de gestion.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB) .

DELIBERATION N° 68-(24286) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions : conventions et avenants financiers relatifs à l'exercice budgétaire 2021, et compensation du déficit lié à la crise sanitaire relatif à l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'intégrer les subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableaux annexes 1) et 2) à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal ;

- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, Mme PANTEL, Mme GARNIER, M.HABFAST, Mme BACHER, Mme BRETTON.

DELIBERATION N° 69-(24287) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux au bénéfice des associations : la Delphinale, Cie François Veyrunes, Dolce Cinéma, le Stud, l'Observatoire National des Politiques Culturelles, Médiarts, les Musiciens du Louvre, l'Oreille en fête-Musée en musique. Convention de relogement au bénéfice des Mutins. Nouvelles conventions de mise à disposition de locaux au bénéfice des associations Contratak Prod et Authentik Koolure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice des associations : La Delphinale, Compagnie François Veyrunes, Dolce cinéma, Le Stud, Les Mutins, Collectif Street Artists (Contratak Prod et Authentik Koolure) ; l'Observatoire des Politiques Culturelles, Médiarts, les Musiciens du Louvre, l'Oreille en fête-Musée en musique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : M. HABFAST, Mme LHEUREUX, M. SOLDEVILLE.

DELIBERATION N° 70-(24289) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 entre l'association « Centre international des musiques nomades », le Département de l'Isère, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de ses annexes (programme d'activité, budgets prévisionnels et indicateurs d'évaluation) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(24288) - AFFAIRES CULTURELLES - Renonciation à la restitution des sommes versées au titre de 2020 au bénéfice des associations culturelles : Dolce Cinema, Mann'Arte, MixLab-la Clé de Sol et Stara Zagora dont les projets ont été modifiés ou annulés du fait des mesures liées à la crise sanitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de renoncer à la restitution des subventions attribuées au titre de 2020 pour les associations Dolce Cinema, Mann'Arte, MixLab-la Clé de Sol et Stara Zagora dont les projets ont dû être modifiés ou annulés du fait des mesures liées à la crise sanitaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(24384) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Remise gracieuse droit d'inscription pour l'année 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accorder la remise gracieuse de la 3^{ème} échéance des droits d'inscription 2019-2020 dus par M. et Mme ROBERT MOREL pour un montant de 219,20 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(24383) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de partenariat avec le Pacifique (Centre de Développement Chorégraphique National) de 2020-2021 à 2022-2023, avec la MC2 pour la saison 2020-2021, avec l'association le Nouvel Orchestre de Lentilly pour des concerts de saxophone le 28 février 2021 et les villes de Fontaine et Sassenage pour les concerts de hautbois des 21 et 27 janvier 2021 - Avenant à la convention de partenariat du 02 novembre 2020 relative aux rencontres « violon, alto et cie ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention de partenariat avec le Pacifique, Centre de Développement Chorégraphique National (CDCN), pour les années scolaires 2020-2021 à 2022-2023 ;

- d'approuver les termes de la Convention de partenariat avec la MC2 : pour l'année scolaire 2020-2021 ;

- d'approuver les termes de la Convention de partenariat avec les villes de Fontaine et de Sassenage pour la réalisation de deux concerts des classes de hautbois les 21 et 27 janvier 2021 ;

- d'approuver les termes de la Convention de partenariat avec l'association « le Nouvel Orchestre de Lentilly » pour la réalisation de deux concerts de la classe de saxophone le 28 février 2021 ;

- d'approuver les termes de l'avenant à la Convention de partenariat relative aux rencontres «violon, alto et cie » ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(23885) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention cadre de partenariat pour la mise en place de projets d'actions artistiques et culturelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat pour la mise en place de projets d'actions artistiques et culturelles, présentée en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 75-(24333) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Convention de partenariat avec l'association Musée en musique dans le cadre de la programmation d'actions culturelles de la Bibliothèque municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'association Musée en musique jointe en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76-(24366) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum et Musée de Grenoble – Renouvellement de conventions de partenariat avec la SEMITAG

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe entre le Muséum et la SEMITAG,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe entre le Musée de Grenoble et la SEMITAG,

- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 77-(24368) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux au sein du Musée de Grenoble avec le Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (LARHRA) dans le cadre d'une journée d'études le 12 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition ponctuelle de locaux au Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (LARHRA) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(24367) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Renouvellement des conventions de partenariat avec l'Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection (APARDAP), l'Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels (ODTI) et le CCAS de Grenoble pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat, jointes en annexe, avec l'APARDAP, Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection, l'ODTI, Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels et le CCAS de Grenoble pour l'année 2021 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote de la **délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle il représente la commune en qualité d'administrateur : Mme FOUGERES.**

DELIBERATION N° 79-(24370) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Renouvellement de la convention de partenariat en matière de communication avec France Télévisions dans le cadre de l'exposition « Giorgio Morandi. La collection de Luigi Magnani ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe avec France Télévisions ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(24527) - CONTROLE DE GESTION - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes relatif à la gestion Grenoble-Alpes Métropole sur le chauffage urbain

- de prendre acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes relatif à la gestion de Grenoble-Alpes Métropole – enquête chauffage urbain - au cours des exercices 2015 à 2018 qui a été présenté lors du Conseil métropolitain du 16 octobre 2020.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(24369) - CONTROLE DE GESTION - E.P.I.C Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Rapport d'activité et compte financier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de l'EPIC Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille pour l'exercice 2019.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(24386) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL SAGES - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL SAGES au titre de l'exercice 2019, en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme BELAIR).

DELIBERATION N° 83-(24440) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL ALPEXPO - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2019.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. HABFAST.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport annuel des représentants de la commune au sein de la SPL ALPEXPO (Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès), pour l'exercice 2019.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 84-(24319) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL Eaux de Grenoble Alpes pour l'exercice 2019 et en avoir débattu, conformément à l'article L1524-5 du CGCT, de prendre acte de ce rapport, ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 85-(24522) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Présentation du rapport de situation 2019 de la SPL Efficacité énergétique (SPL OSER).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport de la Société Publique Locale d'efficacité énergétique pour l'exercice 2019, joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre - Abstention(s) : 3 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 86-(24371) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Territoires 38 - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de ce rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM Territoires 38 au titre de l'exercice 2019, en application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87-(24169) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Société d'Economie Mixte Locale Gaz Electricité de Grenoble - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2019

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. SABRI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre acte du rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML GEG pour l'exercice 2019 après en avoir pris connaissance, et en avoir débattu, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme DESLATTES).

DELIBERATION N° 88-(24385) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM INNOVIA - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de ce rapport des représentants de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM InnoVia au titre de l'exercice 2019, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. CLOUAIRE).

DELIBERATION N° 89-(23597) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAIEM Grenoble Habitat pour l'exercice 2019.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 90-(20514) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport du délégataire du service public de la salle de musiques amplifiées "La Belle Electrique" pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte, en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport annuel du délégataire du service public de l'exploitation de la salle de musiques amplifiées "La Belle Électrique " pour l'année 2019.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 91-(24373) - FINANCES - Subventions versées aux associations sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions, au titre du fonds de soutien exceptionnel au monde associatif et au titre du fonds de soutien exceptionnel au monde culturel, créés par les délibérations n°23578 et n° 23610 du 28/09/2020, pour un montant de 92 884,70 euros, aux associations dont la liste figure dans la présente délibération et dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2020

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : 6574 (chapitre 65)

Commission Ville durable

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE (FNEI) 8 000,00

Commission Ville émancipatrice

COMPAGNIE SCALENE 1 738,00

MIXLAB 32 955,00

PROJET BOB/LA BOBINE 30 248,00

TOUT EN VRAC 10 237,00

CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB) 5 000,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES) 4 706,70

I ...)

TOTAL ARTICLE 92 884,70

TOTAL BUDGET 92 884,70

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : **Mme FOUGERES, Mme BRETTON.**

DELIBERATION N° 92-(24391) - FINANCES - Subventions versées aux associations par anticipation sur les crédits 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2021

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ville émancipatrice

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	18 700,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	3 700,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	10 400,00
ASPTT ATHLETISME	12 600,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	2 400,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	4 400,00
BAJATIERE	
AVIRON GRENOBLOIS	40 500,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	1 600,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	1 300,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	900,00
CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE	1 800,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	2 100,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	10 100,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	900,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	500,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	900,00
DOJO GRENOBLOIS	6 100,00
ECHIQUEUR GRENOBLOIS	5 300,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	41 200,00
ESCAPADES	500,00

FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	16 200,00
GRENOBLE ALP 38	26 000,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38	9 600,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	3 600,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	3 010,00
GRENOBLE BASKET 38	25 260,00
GRENOBLE CATALANS DOMENE RUGBY	4 200,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	29 000,00
GRENOBLE HANDISPORTS	9 900,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	7 000,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	2 200,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	2 300,00
GRENOBLE OLYMPIQUE LUTTE	900,00
GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38	35 280,00
HANDBALL-GSMH38	
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	600,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	80 040,00
GUC ATHLETISME	22 200,00
GUC BANDO KICK BOXING	1 900,00
GUC COURSE D'ORIENTATION	900,00
GUC ESCRIME	3 100,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	36 100,00
GUC RUGBY	10 000,00
GUC TENNIS	9 600,00
GUC TRIATHLON	800,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)-HCG	4 600,00
JEUNESSE OLYMPIQUE DE GRENOBLE JOGA	600,00
KARATE GRENOBLE HOICHE	900,00
LA GRINTA	500,00
LE PLATEAU	15 000,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	4 000,00
LES MONKEY	2 000,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	2 900,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	10 700,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE GRENOBLE	1 500,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	7 300,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	1 800,00
SENTINELLE DES ALPES	10 500,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	900,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG)	2 300,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	3 100,00
TEAM MHIYAOUI	500,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	1 400,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	6 900,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	8 500,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	6 500,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	9 800,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	1 960,00
BRULEURS DE LOUPS ASS	173 700,00
FOOTBALL CLUB GRENOBLE RUGBY ASSOCIATION FCG	551 000,00
GRENOBLE FOOT 38 ASSOCIATION GF 38	170 000,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP GMH 38	335 300,00
SASP GRENOBLE FOOT 38	322 000,00

BARBARIN ET FOURCHU	28 500,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	249 316,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	95 000,00
COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - ASS 47/49	10 000,00
COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS	15 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	96 000,00
EPI D'OR-OPHELIA THEATRE	14 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	191 720,00
HARMONIE DE GRENOBLE	23 000,00
HISTOIRES DE...	15 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	15 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	51 500,00
LE PACIFIQUE GRENOBLE	75 000,00
LE STUD	90 000,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	17 500,00
MJC PREMOL	65 000,00
PLEGE	60 000,00
POETIQUES INDUSTRIES	10 000,00
PROJET BOB/LA BOBINE	40 000,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	35 000,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	57 400,00
AHAEMAT ME TEISSEIRE MALHERBE	191 180,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)	15 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	126 551,00
BIG BANG BALLERS FRANCE	5 000,00
CAP BERRIAT	207 354,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	143 267,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	302 692,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	151 266,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE	6 000,00
ENFANTINE	72 105,00
JEUNES ET NATURE ASS	133 000,00
LA CORDEE	131 015,00
LE PLATEAU	142 780,00
LE 24 BIS	24 000,00
MAISON DES JEUX ASS	28 500,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	120 182,00
ME BACHELARD	162 141,00
ME PREMOL	194 246,00
MJC ALLOBROGES	164 744,00
MJC ANATOLE FRANCE	119 511,00
MJC EAUX CLAIRES	138 691,00
MJC LUCIE AUBRAC	251 964,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	131 453,00
MJC MUTUALITE	104 998,00
MJC PARMENTIER	166 535,00
MJC PREMOL	109 697,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	14 100,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	190 000,00
ALPESOLIDAIRES	47 600,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	80 000,00
BAJATIERE	
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	14 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	42 500,00
DIALOGUES	3 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	14 000,00
AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	653 000,00
GRAND BUREAU	3 000,00
TOTAL ARTICLE	7 820 758,00
TOTAL BUDGET	7 820 758,00

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).
Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : Mme AGOBIAN - Mme BACHER - M. BEN-REDJEB - M. BERON-PEREZ - M. BERTRAND - Mme BRETTON - M. CHASTAGNER - M. FLECHET - Mme FOUGERES -- Mme GARNIER - M. HABFAST - M. KADA - Mme LHEUREUX - Mme MASSON - Mme MENNETRIER - Mme PANTEL - Mme PFISTER - M. SOLDEVILLE - M. WAZIZI.

DELIBERATION N° 93-(23528) - FINANCES - Modification des durées d'amortissement des immobilisations de la Ville pour son budget principal et ses budgets annexes et intégration dans l'actif de biens non référencés dans l'inventaire comptable et correction de la décision modificative n°2 du budget annexe Mistral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'adopter les modifications de durées et de seuils d'amortissement des biens considérés comme valeurs immobilisées pour les budgets relevant de la nomenclature M14 et pour les budgets relevant de la nomenclature M4 conformément aux annexes 1 et 2 de la présente délibération**
- **De fixer à 1 500€ le seuil en deçà duquel les immobilisations s'amortissent totalement dès la première année**
- **D'appliquer ces nouvelles dispositions pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2021**
- **De maintenir les durées d'amortissement initiales pour tous les amortissements en cours**
- **De procéder aux écritures d'intégration dans l'actif de la Ville de biens non référencés dans l'inventaire comptable conformément aux schémas d'écriture décrits dans la présente délibération**
- **de corriger le montant des prévisions d'ordre de la section d'investissement en dépense et en recette au chapitre 040 de la décision modificative n°2 du budget annexe Mistral pour les porter à 257 264 €**

Délibération : Adoptée

Pour : 46

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 94-(24405) - FINANCES - Autorisations de dépenses d'investissement- budget principal et budgets annexes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

- de dire que sur le budget principal les montants sont les suivants :

**Chapitre 10 : 21 220,33 euros
Chapitre 20 : 391 130,90 euros
Chapitre 204 : 3 246 449,92 euros
Chapitre 21 : 4 840 316,32 euros
Chapitre 23 : 1 707 884,35 euros
Chapitre 26 : 10 000,00 euros
Chapitre 27 : 1 466 572,25 euros
Compte 454111 : 4 035,99 euros**

- de dire que sur le budget de la Régie Lumière, les montants sont les suivants :

**Chapitre 20 : 4 975,00 euros
Chapitre 21 : 707 056,37 euros**

- de dire que sur le budget annexe Activités économiques, les montants sont les suivants :

**Chapitre 20 : 17 500,00 euros
Chapitre 21 : 245 416,16 euros
Chapitre 23 : 2 402,60 euros**

- de dire que sur le budget annexe Cuisine centrale, le montant du chapitre 21 est de 63 460,90 euros,

- de dire que sur le budget annexe Self Clémenceau, le montant du chapitre 21 est de 36 182,94 euros,

- de dire que sur le budget annexe Locaux culturels, le montant du chapitre 21 est de 6 250,00 euros.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 95-(21584) - NUMERIQUE - Conventionnement avec Grenoble-Alpes Métropole relatif à la mise à disposition d'installations très haut débit métropolitaines

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adhérer au Groupe Fermé d'Utilisateurs Grenoble-Alpes Métropole,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention relative au groupe fermé d'utilisateurs Grenoble-Alpes Métropole ;**
- **de pérenniser la reprise des installations existantes en autorisant le Maire à signer la convention de superposition d'affectation sur le réseau de fibres optiques Métronet et la convention pour l'entretien et la maintenance du réseau de fibres optiques Métronet.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 96-(24426) - NUMERIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et l'association ULISSE Union Locale d'Initiative Solidaires au Service de l'Emploi

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat jointe à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 97-(24441) - ADMINISTRATION GENERALE - Extension du service commun des Archives au CCAS de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver et autoriser le Maire, ou sa/son représentant-e à signer la convention relative à la mutualisation du Service commun des Archives entre la Métropole, la Ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 98-(24532) - ADMINISTRATION GENERALE - Restructuration du bâtiment des archives - Décision de faire et validation de la convention de financement avec la Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la décision de faire sur la base du pré-programme de la restructuration des archives selon la description ci-dessus ;
- de valider la convention de financement de l'opération entre la Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble pour un budget global de 3,7 millions d'euros TTC dont 31,25% à la charge de Grenoble-Alpes Métropole, et 68,75% financés par la ville de Grenoble ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de financement susvisée ;
- de constituer un comité de pilotage de l'opération composé de représentants des deux collectivités.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 99-(24432) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention relative au service système d'informations entre la ville de Grenoble et le CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la ville de Grenoble et le CCAS pour l'année 2020 ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander annuellement les charges supportées par la ville dans le cadre du service commun « systèmes d'informations » et ce jusqu'en 2022,
- de percevoir la somme de 25 962 euros de la part du CCAS au titre des charges supportées par la Ville dans le cadre du service commun « systèmes d'informations » au titre de l'année 2020.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 100-(23963) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel avec la société SPIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec la société SPIE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

DELIBERATION N° 101-(24106) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel entre la ville de Grenoble et la SCI Tendance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le protocole transactionnel à intervenir entre la ville de Grenoble et la SCI TENDANCE ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.**

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB).

DELIBERATION N° 102-(24576) - ADMINISTRATION GENERALE - Conclusion d'une convention entre la ville de Grenoble et la Faculté d'économie de l'Université Grenoble Alpes. Production et restitution d'un rapport sur les modèles de prospérité post-croissance : indicateurs et appropriation sociale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le maire ou sa son représentant·e à signer la convention annexée à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 103-(24427) - ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion à la centrale d'achat régionale Auvergne Rhône Alpes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adhérer à la centrale d'achat régionale Auvergne Rhône-Alpes.**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion jointe à la présente délibération, ainsi qu'à prendre tous les actes nécessaires à son exécution.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 104-(24374) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elues au titre d'un mandat spécial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement ci-après :

- Les 9 et 10 octobre 2020 à Colombey-Les-Deux-Eglises (52) – Anniversaire de la mort du général De Gaulle + rencontre des entrepreneurs de France Numérique – E. PIOLLE

- Le 30 novembre 2020 et le 1^{er} décembre 2020 à Paris - Entrevues avec Madame la Ministre, Barbara POMPILI le 30/11 et France Urbaine le 1/12 – E. PIOLLE

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

DELIBERATION N° 105-(24354) - ADMINISTRATION GENERALE - Reprise administrative de concessions perpétuelles pour cause d'abandon sur le cimetière Saint Roch

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en œuvre de la procédure de reprise administrative pour abandon.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 106-(24342) - ADMINISTRATION GENERALE - Tarification des concessions des cimetières 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'adopter les tarifs qui entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2021, à savoir :

- place de 15 ans (deux inhumations) : 312,00 euros**
- place de 30 ans (deux inhumations) : 684,00 euros**
- place de 50 ans (deux inhumations) : 1188,00 euros**
- place perpétuelle (deux inhumations) : 14 487,00 euros**
- case de columbarium de 15 ans (pour 4 urnes) : 396,00 euros**
- case de columbarium de 30 ans (pour 4 urnes) : 792,00 euros**
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par semaine) : 24 euros**
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par mois) : 57 euros**

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 107-(24109) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention de mise à disposition de services avec la Métropole

Un amendement est déposé par l'exécutif municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition de services,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services de la Métropole auprès de la ville de Grenoble pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 et tout document y afférent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 108-(24285) - PERSONNEL MUNICIPAL - Création et transformations de postes.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. MERIAUX, Mme CHALAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les création et transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, présentées aux Comités Techniques des 17 novembre 2020 et 8 décembre 2020.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 109-(23881) - PERSONNEL MUNICIPAL - Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'Association MJC Abbaye.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser à titre onéreux la mise à disposition partielle de Monsieur Pascal DOBIAS auprès de l'Association MJC Abbaye, à hauteur de 20% de son temps de travail, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 110-(24624) - CONSEIL MUNICIPAL - Transmission de mémoires au titre de l'article L2132-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Intervention(s) : M. CARIGNON.

Un amendement est déposé par l'exécutif municipal, celui-ci est adopté :

Pour : 45 – Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre – Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du mémoire déposé devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Monsieur Alain CARIGNON.

- de prendre acte du mémoire déposé devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mesdames Angèle AZZARO et Marie-Pia COUSTANS.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB).

DELIBERATION N° 111-(24446) - CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Intervention(s) : M. NOBLECOURT, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. BEN-REDJEB, M. BOUZEGHOUB, Mme AGOBIAN, Mme CHALAS, M. CARROZ, M. CARIGNON.

Un amendement est déposé par l'exécutif municipal, celui-ci est adopté :

Pour : 47 – Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

Un amendement est déposé par M. NOBLECOURT, celui-ci est repoussé :

Pour : 3 – Contre : 45 Grenoble en Commun + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB) – Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement intérieur tel que joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

DELIBERATION N° 112-(24517) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification des commissions municipales permanentes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le nombre de commissions permanentes communales à 4.

- de modifier la dénomination des commissions :

La Commission « Ville Durable » devient Commission « Résiliences »

La Commission « Ville Emancipatrice » devient Commission « Emancipations »

La Commission « Solidaire et Citoyenne » devient Commission « Solidarités »

- de dire que la Commission « Ressources » garde la même dénomination
- d'approuver la suppression de la Commission Métropolitaine.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 113-(24557) - DESIGNATIONS - Modification des représentant-es de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du Lycée des métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme - LPO Lesdiguières et au sein du conseil d'école Bizanet primaire.

Intervention(s) : Mme BOER, M. CARROZ, M. PINEL.

Un amendement est déposé par Mme BOER, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 – Contre : 45 Grenoble en Commun + 1 Non inscrit (M. BEN-REDJEB) –

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

LYCÉE DES MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE ET DU TOURISME

De désigner Madame Salima DJIDEL en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du lycée des métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme – LPO Lesdiguières.

De désigner Monsieur Antoine BACK en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du lycée des métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme – LPO Lesdiguières.

BIZANET PRIMAIRE

De désigner Monsieur Jérôme SOLDEVILLE en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école Bizanet primaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h35.

ANNEXES

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché	N° MARCHE numérotat°	marchés multi- attributair es	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Recond uct°	Procédure	Notificat°du marché
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	19	C	T	Z	148		BPS 38	38660	SAINT VINCENT-DE-MERCUZE	18 850,59		Prix mixtes	1	0	p.adaptée_inf.90	18/09/20
Achats arbres, arbustes-Ville de Grenoble	1	Arbustes et petits conifères	20	A	F	B	023		CHOLAT PEPINIERES	73000	CHAMBERY		55 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	16/10/20
Achats arbres, arbustes-Ville de Grenoble	2	Rosiers	20	A	F	B	024		CHOLAT PEPINIERES	73000	CHAMBERY		5 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	16/10/20
Achats arbres, arbustes-Ville de Grenoble	3	Plantes vivaces	20	A	F	B	025		JARDIN DES ALPES	38470	NOTRE DAME DE L'OISIER		25 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	16/10/20
Achats arbres, arbustes-Ville de Grenoble	4	Arbres et petits conifères à petit et moyen	20	A	F	B	026		PEPINIERES DANIEL SOUPE	01400	CHATILLON SUR CHALARONNE		35 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	16/10/20
Achats arbres, arbustes-Ville de Grenoble	5	Arbres et petits conifères à grand développement	20	A	F	B	027		GUILLOT BOURNE	38270	JARCIEU		25 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	19/10/20
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS194 fourniture de carburant pour le parc automobile	3	50 000 litres de Gasoil	20	C	F	Z	032		CHARVET LA MURE BIANCO	69002	LYON	56 230,50		Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	28/01/20
Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de suivi des établissements recevant du public (ERP) et immeuble de grande hauteur (IGH) pour la Ville de Grenoble			20	B	I	B	033		CONCEPT DEVELOPPEMENT	13360	ROQUEVAIRE		75 000,00	Prix mixtes	12	3	p.adaptée_inf.90	27/10/20
Promotion de l'image de la ville de Grenoble - société sportive professionnelle Grenoble Foot 38	1	Communication et supports de publicité	20	A	S	B	054		SASP GRENOBLE FOOT	38000	GRENOBLE		400 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	12/10/20
Promotion de l'image de la ville de Grenoble - société sportive professionnelle Grenoble Foot 38	2	Relations publiques et achats de places et abonnements	20	A	S	B	055		SASP GRENOBLE FOOT	38000	GRENOBLE		150 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	12/10/20
Promotion de l'image de la ville de Grenoble - société sportive professionnelle Grenoble Métropole Hockey 38	1	Communication et supports de publicité	20	A	S	B	056		GRENOBLE METROPOLE HOCKEY	38100	GRENOBLE		100 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	09/10/20

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché	N° MARCHE numérotat°	marchés multi- attributaires	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Recond uct°	Procédure	Notificat°du marché
Promotion de l'image de la ville de Grenoble - société sportive professionnelle Grenoble Métropole Hockey 38	2	Relations publiques et achats de places et abonnements	20	A	S	B	057		GRENOBLE METROPOLE HOCKEY	38100	GRENOBLE		100 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	09/10/20
Promotion de l'image de la ville de Grenoble - société sportive professionnelle FC Grenoble RUGBY	1	Communication et supports de publicité	20	A	S	B	058		FC GRENOBLE RUGBY	38100	GRENOBLE		500 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	13/10/20
Promotion de l'image de la ville de Grenoble - société sportive professionnelle FC Grenoble RUGBY	2	Relations publiques et achats de places et abonnements	20	A	S	B	059		FC GRENOBLE RUGBY	38100	GRENOBLE		200 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_sup.90	13/10/20
Encadrement d'activités sportives de montagne	1	Activités de randonnée	20	A	S	B	098		BUREAU DES GUIDES ET ACCOMPAGNATEURS DE MONTAGNE	38000	GRENOBLE		25 000,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	12	2	p.adaptée_sup.90	15/10/20
Encadrement d'activités sportives de montagne	2	Activités de cordes	20	A	S	B	099		BUREAU DES GUIDES ET ACCOMPAGNATEURS DE MONTAGNE	38000	GRENOBLE		35 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2	p.adaptée_sup.90	15/10/20
Encadrement d'activités sportives de montagne	3	Activités de haute montagne	20	A	S	B	100		BUREAU DES GUIDES ET ACCOMPAGNATEURS DE MONTAGNE	38000	GRENOBLE		10 000,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	12	2	p.adaptée_sup.90	15/10/20
Opération Bastille - Travaux de mise en sécurité des falaises			20	A	T	M	114		CAN	26270	MIRMANDE	170 907,70		Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_sup.90	15/10/20
Mobilier de bureau et d'espaces administratifs pour le nouveau centre communal Camille Claudel	1	Bureaux, tables, caissons, armoires, meubles de rangement, ...	20	C	F	B	119		SPARK HAPPY MONDAY	07320	SAINT AGREVE		300 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	1	procédure formalisée	02/11/20
Mobilier de bureau et d'espaces administratifs pour le nouveau centre communal Camille Claudel	2	Sièges et chaises	20	C	F	B	120		EUROSIT	58000	NEVERS		15 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	1	procédure formalisée	02/11/20
Mobilier de bureau et d'espaces administratifs pour le nouveau centre communal Camille Claudel	7	Luminaires	20	C	F	B	125		PSA AMENAGEMENT	69800	SAINT PRIEST		15 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	1	procédure formalisée	02/11/20
Ateliers municipaux site Balzac-Travaux de réaménagement des locaux de l'unité	1	Charpente Couverture Puits de lumière Zinguerie	20	A	T	M	146		LES CHARPENTIERES DU GRESIVAUDAN	38160	SAINT ROMANS	39 085,00		Prix global et forfaitaire			p.adaptée_sup.90	20/10/20
Ateliers municipaux site Balzac-Travaux de réaménagement des locaux de l'unité Contact	2	Cloisons Doublage Faux-plafonds	20	A	T	M	147		SAIT	38320	BRESSON	24 136,64		Prix global et forfaitaire			p.adaptée_sup.90	20/10/20
Ateliers municipaux site Balzac-Travaux de réaménagement des locaux de l'unité Contact	3	Menuiserie intérieure bois	20	A	T	M	148		MAG	38190	BRIGNOUD	8 697,00		Prix global et forfaitaire			p.adaptée_sup.90	20/10/20
Ateliers municipaux site Balzac-Travaux de réaménagement des locaux de l'unité Contact	4	Sol souple	20	A	T	M	149		SBI	38400	SAINT MARTIN D'HERES	11 363,56		Prix global et forfaitaire			p.adaptée_sup.90	20/10/20

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché	N° MARCHE numérotat°	marchés multi- attributair es	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Recond uct°	Procédure	Notificat°du marché
Ateliers municipaux site Balzac-Travaux de réaménagement des locaux de l'unité Contact	5	Peinture	20	A	T	M	150		PPH38	38120	SAINT EGREVE	4 977,20		Prix global et forfaitaire			p.adaptée_sup.90	20/10/20
Ateliers municipaux site Balzac-Travaux de réaménagement des locaux de l'unité Contact	7	Porte sectionnelle	20	A	T	M	152		FRANCE FERMETURES SODEX	74600	ANNECY	4 804,00		Prix global et forfaitaire			p.adaptée_sup.90	28/10/20
Ateliers municipaux site Balzac-Travaux de réaménagement des locaux de l'unité Contact	8	Electricité	20	A	T	M	153		SPIE SUD EST	38432	ECHIROLLES	64 449,26		Prix global et forfaitaire			p.adaptée_sup.90	20/10/20
Ateliers municipaux site Balzac-Travaux de réaménagement des locaux de l'unité Contact	9	Chauffage Ventilation Sanitaire	20	A	T	M	154		DESP REFRIGERATION	38570	LE CHEYLAS	17 348,01		Prix global et forfaitaire			p.adaptée_sup.90	21/10/20

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation avant 2017	Année	N°	Attributaire	Objet du marché initial	Lot	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	X	Modification contractuelle_CCAP	13A254			ALCYON (CITEOS)	Marché public de conception réalisation exploitation maintenance (CREM) des installations d'éclairage public de la ville de Grenoble			dialogue compétitif	17 581 190,04	07/10/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	0,00	Modification contractuelle_CCAP	15A041			HDZ URBANISTES ARCHITECTES	Quartier de l'Esplanade co-construction du projet requalification urbaine			p.adaptée_sup.90	311 702,00	14/10/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	-500,00	Modification contractuelle_Pièce financière	18ATB329			LOOKING FOR ARCHITECTURE mandataire	Conception et construction du Camp de Base : installation artistique à vocation ludique et sportive ayant pour objet l'activation transitoire de la Grande Esplanade			procédure adaptée sup.90	210 000,00	07/10/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	58 130,61	Modification contractuelle_Pièce financière	19ATM272			MRB	Site Claudel - Travaux d'aménagement du pôle administratif municipal sud-grenoblois et du nouveau siège du CCAS	2	Serrurerie - menuiserie aluminium	p.adaptée_sup.90	242 341,97	05/11/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	12 287,74	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19ATM188			SNEF	Travaux de réaménagement du RDC de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine	8	Electricité - courants faibles - SSI	p.adaptée_sup.90	148 604,50	03/11/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	12 580,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	18ATM144			SARL IOVINI	Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	13	Serrurerie - menuiserie aluminium	p.adaptée_sup.90	170 671,25	06/11/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	2 515,98	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière		20	T M 14	LAMBDA ISOLATION	Bibliothèque Jardin de Ville - Travaux de mise aux normes et d'amélioration	2	cloison doublage faux plafond	p.adaptée_sup.90	31 863,88	05/11/20

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

2020-1676	Arrêté (12/10/2020)	Me PONCIN	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme COUETIL et autres, et portant demande d'annulation de l'arrêté en date du 18/12/2019 portant délivrance du permis de construire pour une construction de 94 logements, d'un local d'activités commerciales et de stationnements situé au 104 cours Libération et Général de Gaulle.	
2020-1687	Arrêté (15/10/2020)	SELARL LIGAS-RAYMOND & PETIT	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par Mme DALLET devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, visant à annuler le jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 30/06/2020 qui rejetait sa requête tendant à la condamnation de la ville de Grenoble à l'indemniser suite à l'accident dont elle a été victime le 23/02/2015 dans le silo 3 de l'Arlequin, et à lui verser des intérêts sur les sommes à compter du 23/02/2015.	
2020-1688	Arrêté (16/10/2020)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile vu le signalement par la Commune, en date du 25 juillet 2019, au titre de l'article 40 du Code de procédure civile, des agissements commis par M. LA RIZZA à l'encontre de Mme DOMO.	

Annexe à la délibération n° 24110 Conseil municipal du 14 décembre 2020

2020-1781	Arrêté (26/10/2020)	Cabinet CAP AVOCATS	Vu l'arrêté de la Préfecture de l'Isère du 29/09/2020, portant fermeture administrative du restaurant le WOK ASIA à MEYLAN, mettant en évidence la présence quotidienne de Mme BOUTAFA dans ce lieu, en tant que gérante alors qu'elle n'avait pas de contrat de travail et n'était pas non plus déclarée en tant que gérante auprès des organismes sociaux, la ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans cette affaire devant les juridictions civiles, pénales et administratives.	
2020-1888	Arrêté (5/11/2020)	Me PONCIN	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. ADRIEN et autres, et portant demande d'annulation de l'arrêté en date du 18/12/2019 portant délivrance du permis de démolir et de construire à la SCCV Résidences Parc Saint Pierre pour une construction de 94 logements, d'un local d'activités commerciales et de stationnements situés au 104 cours Libération et Général de Gaulle.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :

2020-1590	Arrêté (5/10/2020)		Le don de de M. René ROUX de 51 parts d'herbiers attachées (55 planches) provenant de différentes communes de la Drôme est accepté.	
2020-1591	Arrêté (5/10/2020)		Le don de Mme Marianne BOULON composé d'un spécimen de marbre de Guillestre est accepté.	
2020-1592	Arrêté (5/10/2020)		Le don de M. René ROUX de 64 parts d'herbiers attachées (71 planches) provenant de différentes communes de la Drôme est accepté.	
2020-1593	Arrêté (5/10/2020)		Le don de M. Bruno VALLOIS composé d'une collection de paléobotanique est accepté.	
2020-1594	Arrêté (5/10/2020)		Le don de M. Aurélien JOUVE composé d'une collection de paléobotanique est accepté.	
2020-1595	Arrêté (5/10/2020)		Le don de M. Bruno VALLOIS composé de trois spécimens de paléobotanique est accepté.	

Annexe à la délibération n° 24110 Conseil municipal du 14 décembre 2020

2020-1596	Arrêté (5/10/2020)		Le don de M. Jean-Paul D'HÉNIN composé d'une plaque de paléosol est accepté.	
2020-1597	Arrêté (5/10/2020)		Le don de M. Georges MEUNIER composé de trois têtes de serpents est accepté.	
2020-1598	Arrêté (5/10/2020)		Le don de M. Frédéric OUAKED composé d'une martre naturalisée est accepté.	
2020-1599	Arrêté (5/10/2020)		Le don de la famille PENELON composé d'un crâne et deux molaires isolées d'Ursus spelaeus, trois concrétions calcaire, un quartz synthétique et un morceau de verre limpide est accepté.	
2020-1600	Arrêté (5/10/2020)		Le don de M. Jean-François CHRISTIANS composé de 5 parts d'herbier du genre Utricularia est accepté.	
2020-1601	Arrêté (5/10/2020)		Le don de M. Pierre ROUCOUX composé de 5 boîtes de coupes microscopiques de végétaux (environ 500 pièces), 7 boîtes de lames pour microscope de pollen (collection de référence), 3 DVD de coupes microscopiques de végétaux (1500 photos), 20 livres scientifiques (botanique - géologie) est accepté.	
2020-1602	Arrêté (5/10/2020)		Le don de M. Georges BELLESSERRE composé d'une plaque de Cochlichnus anguineus et de la flore fossile du Col de l'Escrinet est accepté.	
2020-1603	Arrêté (5/10/2020)		Le don de M. Hervé DUQUESNE composé d'une collection de paléontologie/paléobotanique est accepté.	
2020-1604	Arrêté (5/10/2020)		Le don de M. Didier RASTEL composé de 39 Guilielmites sp. est accepté	
2020-1605	Arrêté (5/10/2020)		Le don de M. Daniel RICHARD composé d'une Dolomie sur Calcite, d'une Sphalérite et d'un lot de revues est accepté.	

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ALIENATION DE GRE A GRE DE BIENS MOBILIERS JUSQU'A 4600 €:

2020-1507	Arrêté (24/09/2020)		Le micro-ordinateur portable de marque Lenovo n° de série PC0CLDAF (n°inventaire 160080210) est aliéné à Mme Sonia YASSIA pour un prix de 141 euros ttc.	
-----------	------------------------	--	--	--

Annexe à la délibération n° 24110 Conseil municipal du 14 décembre 2020

2020-1508	Arrêté (24/09/2020)		Le micro-ordinateur portable de marque Lenovo n° de série PC0CLDB0 (n°inventaire 160080199) est aliéné à M. Guy TUSCHER pour un prix de 141 euros ttc.
2020-1509	Arrêté (24/09/2020)		Le micro-ordinateur portable de marque Lenovo n° de série 5CG6515QR7 (n°inventaire 160081145) est aliéné à Mme Nathalie THENAUD pour un prix de 141 euros ttc.
2020-1510	Arrêté (24/09/2020)		Le micro-ordinateur portable de marque Lenovo n° de série PC0CLDAN (n°inventaire 160080253) est aliéné à Mme Bernadette RICHARD-FINOT pour un prix de 141 euros ttc.
2020-1511	Arrêté (24/09/2020)		Le micro-ordinateur portable de marque Lenovo n° de série PC0CLDAD (n°inventaire 160080278) est aliéné à Mme Sylvie PELLAT-FINET pour un prix de 141 euros ttc.
2020-1512	Arrêté (24/09/2020)		Le micro-ordinateur portable de marque Lenovo n° de série PC0CLDCS (n°inventaire 160080259) est aliéné à Mme Jactat MONDANE pour un prix de 141 euros ttc.
2020-1513	Arrêté (24/09/2020)		Le micro-ordinateur portable de marque Lenovo n° de série PC0CLDCD (n°inventaire 160080258) est aliéné à M. Alain DENOYELLE pour un prix de 141 euros ttc.
2020-1514	Arrêté (24/09/2020)		Le micro-ordinateur portable de marque Lenovo n° de série PC0CLDBE (n°inventaire 160080204) est aliéné à M. René DE CEGLIE pour un prix de 141 euros ttc.
2020-1515	Arrêté (24/09/2020)		Le micro-ordinateur portable de marque Lenovo n° de série PC0CLDAW (n°inventaire 160080221) est aliéné à Mme Suzanne DATHE pour un prix de 141 euros ttc.
2020-1516	Arrêté (24/09/2020)		Le micro-ordinateur portable de marque Lenovo n° de série PC0CLDBN (n°inventaire 160080267) est aliéné à Mme Laurence COMPARAT pour un prix de 141 euros ttc.
2020-1517	Arrêté (24/09/2020)		Le micro-ordinateur portable de marque Lenovo n° de série PC0CLDCY (n°inventaire 160080222) est aliéné à M. Paul BRON pour un prix de 141 euros ttc.
2020-1518	Arrêté (24/09/2020)		Le micro-ordinateur portable de marque Lenovo n° de série PC0CLDAM (n°inventaire 160080195) est aliéné à Mme Marine BOUILLON pour un prix de 141 euros ttc.
2020-1519	Arrêté (24/09/2020)		Le micro-ordinateur portable de marque HP n° de série PC0CLD6 (n°inventaire 160080198) est aliéné à M. Sadok BOUZAIENE pour un prix de 141 euros ttc.

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

2020-1694	Arrêté (10/08/2020)	M. COHEN DE LARA Benjamin	Cimetière Grand Sablon - Titre n°320 - Nouvelle concession du 10/08/2020 au 09/08/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1695	Arrêté (13/08/2020)	M. BRUNEL Yvon	Cimetière Grand Sablon - Titre n°328 - Renouvellement de concession du 05/04/2019 au 04/04/2034.	Redevance : 309 €
2020-1696	Arrêté (13/08/2020)	Mme DE PALMA Marie-Louise	Cimetière Saint Roch - Titre n°327 - Renouvellement de concession du 02/07/2020 au 01/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1697	Arrêté (13/08/2020)	M. ROUARD Patrick	Cimetière Saint Roch - Titre n°326 - Renouvellement de concession du 07/03/2020 au 6/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1698	Arrêté (13/08/2020)	M. et Mme GALLO Philippe	Cimetière Grand Sablon - Titre n°325 - Renouvellement de concession du 03/06/2020 au 02/06/2035.	Redevance : 309 €
2020-1699	Arrêté (13/08/2020)	M. et Mme ESHAG ABDALLAH Ahmed et Aïcha	Cimetière Grand Sablon - Titre n°324 - Nouvelle concession du 12/08/2020 au 11/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1700	Arrêté (11/08/2020)	Mme SVEL Jacqueline	Cimetière Saint Roch - Titre n°323 - Nouvelle concession du 11/08/2020 au 10/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1701	Arrêté (10/08/2020)	Mme CAILLARD Madeleine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°322 - Renouvellement de concession du 10/07/2020 au 09/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1702	Arrêté (10/08/2020)	Mme DESBIOLLES Olympe	Cimetière Saint Roch - Titre n°321 - Renouvellement de concession du 18/03/2018 au 17/03/2033.	Redevance : 309 €
2020-1716	Arrêté (23/07/2020)	Mme CANALETA Yvonne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°288 - Renouvellement de concession du 14/02/2020 au 13/02/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1717	Arrêté (22/07/2020)	Mme ODDOUX Clémentine	Cimetière Saint Roch - Titre n°287 - Renouvellement de concession du 24/08/2020 au 23/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1718	Arrêté (22/07/2020)	Mme GERACI Santa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°286 - Renouvellement de concession du 22/12/2020 au 21/12/2050.	Redevance : 678 €
2020-1719	Arrêté (21/07/2020)	Mme ROUTIN Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°285 - Renouvellement de concession du 15/01/2020 au 14/01/2035.	Redevance : 309 €
2020-1720	Arrêté (25/08/2020)	M. PICARRETA Nicola	Cimetière Grand Sablon - Titre n°163 - Nouvelle concession du 12/05/2020 au 11/05/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1721	Arrêté (5/08/2020)	Mme BOTALLA Hélène	Cimetière Saint Roch - Titre n°308 - Renouvellement de concession du 02/02/2019 au 01/02/2034.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 24110 Conseil municipal du 14 décembre 2020

2020-1722	Arrêté (5/08/2020)	M. et Mme CANE Norbert et Marie-Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°307 - Renouvellement de concession du 07/08/2020 au 06/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1723	Arrêté (7/08/2020)	Mme GUERIN Agnès	Cimetière Grand Sablon - Titre n°306 - Renouvellement de concession du 12/06/2018 au 11/06/2033.	Redevance : 309 €
2020-1724	Arrêté (5/08/2020)	M. et Mme AMRAM Haïm et Laurette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°305 - Renouvellement de concession du 26/05/2020 au 25/05/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1725	Arrêté (7/08/2020)	Mme PISICCHIO Francine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°304 - Nouveau columbarium du 04/08/2020 au 03/08/2035.	Redevance : 393 €
2020-1726	Arrêté (7/08/2020)	Mme POILLEVEY Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°303 - Renouvellement de concession du 13/03/2019 au 12/03/2069.	Redevance : 1176 €
2020-1727	Arrêté (4/08/2020)	Mme MICHON Aimée	Cimetière Saint Roch - Titre n°302 - Renouvellement de concession du 28/04/2019 au 27/04/2034.	Redevance : 309 €
2020-1728	Arrêté (4/08/2020)	Mme MARCEL Yvonne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°301 - Renouvellement de concession du 25/09/2019 au 24/09/2034.	Redevance : 618 €
2020-1729	Arrêté (7/08/2020)	Mme Serpouhie SAGHATELIAN	Cimetière Grand Sablon - Titre n°300 - Renouvellement de concession du 04/03/2018 au 03/03/2048.	Redevance : 678 €
2020-1730	Arrêté (30/07/2020)	M. TELMON Camille	Cimetière Saint Roch - Titre n°299 - Renouvellement de concession du 19/06/2020 au 18/06/2050.	Redevance : 678 €
2020-1731	Arrêté (30/07/2020)	Mme VIALLET Hélène	Cimetière Saint Roch - Titre n°298 - Nouvelle concession du 30/07/2020 au 29/07/2050.	Redevance : 678 €
2020-1732	Arrêté (6/08/2020)	Mme BONNARDEL-LUDE Andrée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°297 - Nouvelle concession du 29/07/2020 au 28/07/2035.	Redevance : 393 €
2020-1733	Arrêté (23/07/2020)	Mme FALCHERO Maria	Cimetière Saint Roch - Titre n°296 - Renouvellement de concession du 04/09/2020 au 03/09/2035.	Redevance : 309 €
2020-1734	Arrêté (6/08/2020)	Mme VELLA Josiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°295 - Nouveau columbarium du 29/07/2020 au 28/07/2050.	Redevance : 786 €
2020-1735	Arrêté (28/07/2020)	Mme DIAZ Louise	Cimetière Saint Roch - Titre n°294 - Renouvellement de concession du 14/01/2020 au 13/01/2035.	Redevance : 309 €
2020-1736	Arrêté (28/07/2020)	Mme BRUNET Philippine	Cimetière Saint Roch - Titre n°293 - Renouvellement de deux concessions du 09/05/2019 au 08/05/2034.	Redevance : 618 €
2020-1737	Arrêté (6/08/2020)	M. et Mme CLERC Louis et Louise	Cimetière Saint Roch - Titre n°292 - Renouvellement de deux concessions du 06/12/2020 au 05/12/2035.	Redevance : 618 €
2020-1738	Arrêté (27/07/2020)	M. BUTTARD Bernard	Cimetière Saint Roch - Titre n°291 - Nouvelle concession - prenant effet au 27/07/2020 au 26/07/2050.	Redevance : 678 €
2020-1739	Arrêté (27/07/2020)	Mme HERAULT Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°290 - Nouvelle concession du 27/07/2020 au 26/07/2050.	Redevance : 678 €

Annexe à la délibération n° 24110 Conseil municipal du 14 décembre 2020

2020-1740	Arrêté (23/07/2020)	M. et Mme SIRVENT Robert et Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°289 - Renouvellement de deux concessions du 23/06/2020 au 22/06/2050.	Redevance : 1356 €
2020-1741	Arrêté (24/08/2020)	Mme TABITA Joséphine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°337 - Nouvelle concession du 21/08/2020 au 20/08/2050.	Redevance : 678 €
2020-1742	Arrêté (21/08/2020)	Mme ROUSSIN Michèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°336 - Nouvelle concession du 21/08/2020 au 20/08/2035.	Redevance : 393 €
2020-1743	Arrêté (24/08/2020)	Mme PIANCONE Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°335 - Nouvelle concession du 21/08/2020 au 20/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1744	Arrêté (20/08/2020)	Mme PAIN SAR Odile	Cimetière Grand Sablon - Titre n°334 - Nouvelle concession du 19/08/2020 au 18/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1745	Arrêté (24/08/2020)	Mme BOUJARD Raymonde	Cimetière Grand Sablon - Titre n°333 - Renouvellement de concession du 29/08/2020 au 28/08/2050.	Redevance : 678 €
2020-1746	Arrêté (24/08/2020)	M. ROBIN Albret	Cimetière Grand Sablon - Titre n°332 - Renouvellement anticipé de deux concessions du 08/07/2022 au 07/07/2037.	Redevance : 618 €
2020-1747	Arrêté (21/08/2020)	Mme PETRIZELLI Sérafine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°331 - Renouvellement anticipé de concession du 22/02/2022 au 21/02/2037.	Redevance : 309 €
2020-1748	Arrêté (20/08/2020)	Mme PAOLONI Gisèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°330 - Renouvellement de concession du 25/05/2020 au 24/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1749	Arrêté (7/08/2020)	M. VISENTIN Victor	Cimetière Grand Sablon - Titre n°319 - Renouvellement de concession du 25/07/2020 au 24/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1750	Arrêté (6/08/2020)	Mme GIAI-LEVRA Yvonne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°318 - Renouvellement de concession du 26/01/2019 au 25/01/2034.	Redevance : 309 €
2020-1751	Arrêté (6/08/2020)	Mme FAVRE Simone	Cimetière Saint Roch - Titre n°317 - Renouvellement de concession du 10/07/2020 au 09/07/2050.	Redevance : 678 €
2020-1752	Arrêté (6/08/2020)	M. KERMICHE Houria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°316 - Renouvellement de concession du 31/07/2020 au 30/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1753	Arrêté (7/08/2020)	M. et Mme MEIGNOZ Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°315 - Renouvellement de concession du 01/02/2020 au 31/01/2035.	Redevance : 309 €
2020-1754	Arrêté (4/09/2020)	Mme HERMANN Véronique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°356 - Nouveau columbarium du 04/09/2020 au 03/09/2035.	Redevance : 393 €
2020-1755	Arrêté (4/09/2020)	Mme FOURNIER Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°355 - Renouvellement de concession du 27/05/2020 au 26/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1756	Arrêté (4/09/2020)	Mme BERGAMINI Cirila	Cimetière Grand Sablon - Titre n°354 - Renouvellement de concession du 03/04/2019 au 02/04/2034.	Redevance : 309 €
2020-1757	Arrêté (4/09/2020)	Mme DRIVAS Lucette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°353 - Renouvellement de concession du 03/01/2020 au 02/01/2035.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 24110 Conseil municipal du 14 décembre 2020

2020-1758	Arrêté (4/09/2020)	Mme BETTIN Gina	Cimetière Grand Sablon - Titre n°352 - Renouvellement anticipé de concession du 04/09/2024 au 03/09/2039.	Redevance : 309 €
2020-1759	Arrêté (4/09/2020)	Mme HIDRIO Florence	Cimetière Grand Sablon - Titre n°351 - Nouveau columbarium du 02/09/2020 au 01/09/2035.	Redevance : 393 €
2020-1760	Arrêté (2/09/2020)	M. AGUILERA BURGOS José	Cimetière Saint Roch - Titre n°350 - Nouvelle concession du 02/09/2020 au 01/09/2035.	Redevance : 309 €
2020-1761	Arrêté (28/08/2020)	Mme GONTARD Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°349 - Renouvellement de concession du 18/06/2020 au 17/06/2035.	Redevance : 309 €
2020-1762	Arrêté (28/08/2020)	Mme WAGNER Anna	Cimetière Saint Roch - Titre n°348 - Renouvellement de concession du 02/07/2020 au 01/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1763	Arrêté (28/08/2020)	Mme FACCIO Marie-Rose	Cimetière Grand Sablon - Titre n°347 - Renouvellement de concession du 27/07/2020 au 26/07/2050.	Redevance : 1356 €
2020-1764	Arrêté (31/08/2020)	M. JASARI Sukri	Cimetière Grand Sablon - Titre n°346 - Nouvelle concession du 27/08/2020 au 26/08/2050.	Redevance : 678 €
2020-1765	Arrêté (28/08/2020)	Mme BOURECHAK Hassina	Cimetière Grand Sablon - Titre n°345 - Nouvelle concession du 27/08/2020 au 26/08/2050.	Redevance : 678 €
2020-1766	Arrêté (27/08/2020)	Mme LAUBIER Chantal	Cimetière Saint Roch - Titre n°344 - Renouvellement de concession du 30/05/2020 au 29/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1767	Arrêté (27/08/2020)	Mme BOVE Renée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°343 - Renouvellement de concession du 08/02/2020 au 07/02/2035.	Redevance : 309 €
2020-1768	Arrêté (26/08/2020)	M. et Mme BRUN-COSME-GAZOT Roger et Lucienne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°342 - Renouvellement de concession du 03/07/2020 au 02/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1769	Arrêté (26/08/2020)	M. LE CALONNEC Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°341 - Nouvelle concession du 26/08/2020 au 25/08/2050.	Redevance : 678 €
2020-1770	Arrêté (25/08/2020)	M. et Mme MICHALON Henri	Cimetière Grand Sablon - Titre n°340 - Renouvellement de concession du 20/07/2020 au 19/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1771	Arrêté (25/08/2020)	Mme MASELLA Louise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°339 - Nouvelle concession du 24/08/2020 au 23/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1772	Arrêté (25/08/2020)	Mme RODRIGUES Denise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°338 - Nouvelle concession du 24/08/2020 au 23/08/2050.	Redevance : 678 €
2020-1775	Arrêté (5/08/2020)	Mme DOMENEC Andrée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°310 - Renouvellement de concession du 02/09/2018 au 01/09/2033.	Redevance : 309 €
2020-1776	Arrêté (5/08/2020)	M. et Mme SAUZE Paul et Marthe	Cimetière Saint Roch - Titre n°309 - Renouvellement de deux concessions du 02/01/2020 au 01/01/2035.	Redevance : 618 €
2020-1777	Arrêté (6/08/2020)	M. et Mme SIKIRDJI François et Odette	Cimetière Saint Roch - Titre n°314 - Renouvellement de concession du 21/09/2020 au 20/09/2035.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 24110 Conseil municipal du 14 décembre 2020

2020-1778	Arrêté (6/08/2020)	Mme BIASOLI Jeanne	Cimetière Saint Roch - Titre n°313 - Renouvellement de concession du 18/12/2017 au 17/12/2032.	Redevance : 309 €
2020-1779	Arrêté (6/08/2020)	M. et Mme JAMME Charles et Arlette	Cimetière Saint Roch - Titre n°312 - Renouvellement de concession du 20/02/2019 au 19/02/2034.	Redevance : 309 €
2020-1780	Arrêté (6/08/2020)	M. SILVENTE Bonaventure	Cimetière Saint Roch - Titre n°311 - Renouvellement de concession du 18/03/2020 au 17/03/2050.	Redevance : 678 €
2020-1783	Arrêté (8/10/2020)	Mme FIAT Berthe	Cimetière Saint Roch – Titre n° 405 - Renouvellement de concession du 12/08/2020 au 11/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1784	Arrêté (7/10/2020)	M. MATHIEU Georges	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 404 - Renouvellement de concession du 29/09/2019 au 28/09/2034.	Redevance : 309 €
2020-1785	Arrêté (8/10/2020)	Mme GRAND Joséphine	Cimetière Saint Roch - Titre n° 403 -Renouvellement de concession du 27/09/2020 au 26/09/2035.	Redevance : 309 €
2020-1786	Arrêté (7/10/2020)	Mme GENDROLINI Palma	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 402 - Renouvellement de concession du 23/07/2020 au 22/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1787	Arrêté (6/10/2020)	Mme ROY Germaine	Cimetière Saint Roch - Titre n° 401- Renouvellement de concession du 18/09/2020 au 17/09/2050.	Redevance : 678 €
2020-1788	Arrêté (6/10/2020)	M. ROY Albert	Cimetière Saint Roch - Titre n° 400 - Renouvellement de concession du 18/09/2020 au 17/09/2050.	Redevance : 678 €
2020-1789	Arrêté (6/10/2020)	Mme ROY Anne	Cimetière Saint Roch - Titre n° 399 - Renouvellement de concession du 9/02/2020 au 8/02/2035.	Redevance : 618 €
2020-1790	Arrêté (6/10/2020)	M. et Mme COMTE Jean-Pierre et Marie	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 398 - Renouvellement de concession du 30/07/2020 au 29/07/2035.	Redevance : 618 €
2020-1791	Arrêté (2/10/2020)	M. STOLFA Félix	Cimetière Saint Roch - Titre n° 397 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1792	Arrêté (1/10/2020)	M. et Mme CANGUIO Germain	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 396 - Renouvellement de concession du 31/07/2020 au 30/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1793	Arrêté (1/10/2020)	Mme PERRIN Elisabeth	Cimetière Saint Roch - Titre n° 395 - Renouvellement de concession du 28/05/2020 au 27/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1794	Arrêté (30/09/2020)	Mme TEILLERE Avélia	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 394 - Renouvellement de concession du 18/11/2020 au 17/11/2035.	Redevance : 309 €
2020-1795	Arrêté (29/09/2020)	Mme BAUDIN Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n° 393 - Renouvellement de concession du 20/05/2019 au 19/05/2034.	Redevance : 618 €
2020-1796	Arrêté (29/09/2020)	Mme MALDERA Anna	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 392 - Renouvellement de concession du 26/12/2019 au 25/12/2034.	Redevance : 309 €
2020-1797	Arrêté (28/09/2020)	Mme MANGIONE Thérèse	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 391 - Renouvellement anticipé de concession du 6/04/2024 au 5/04/2039.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 24110 Conseil municipal du 14 décembre 2020

2020-1798	Arrêté (25/09/2020)	Mme TOTET Annie	Cimetière Saint Roch - Titre n° 390 - Renouvellement de concession du 14/10/2020 au 13/10/2050.	Redevance : 678 €
2020-1799	Arrêté (25/08/2020)	Mme LOCHIS Jeanine	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 180 - Nouvelle concession du 18/05/2020 au 17/05/2035.	Redevance : 393 €
2020-1800	Arrêté (13/10/2020)	M. BERNARD Louis	Cimetière Saint Roch - Titre n° 417 - Renouvellement de concession du 1/04/2020 au 31/03/2035.	Redevance : 618 €
2020-1801	Arrêté (9/10/2020)	Mme COURT Marcelle	Cimetière Saint Roch - Titre n° 415 - Renouvellement de concession du 26/09/2020 au 25/09/2035.	Redevance : 618 €
2020-1802	Arrêté (9/10/2020)	M. BROLL Henri	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 414 - Renouvellement de concession du 11/08/2020 au 10/08/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1803	Arrêté (9/10/2020)	M. FERRARA Louis	Cimetière Saint Roch - Titre n° 413 - Renouvellement de concession du 21/05/2020 au 21/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1804	Arrêté (9/10/2020)	Mme CHARDON Céline	Cimetière Saint Roch - Titre n° 412 - Renouvellement de concession du 3/10/2019 au 2/10/2049.	Redevance : 678 €
2020-1805	Arrêté (8/10/2020)	Mme DESCOTES GENON Adrienne	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 411 - Renouvellement de concession du 29/01/2020 au 28/01/2035.	Redevance : 309 €
2020-1806	Arrêté (8/10/2020)	Mme GIANNONE Rosa	Cimetière Saint Roch - Titre n° 410 - Renouvellement de concession du 1/06/2020 au 31/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1807	Arrêté (8/10/2020)	Mme RIVERON Clémentine	Cimetière Saint Roch - Titre n° 409 - Renouvellement de concession du 2/01/2017 au 1/01/2032.	Redevance : 309 €
2020-1808	Arrêté (8/10/2020)	Mme ROCHAS Suzanne	Cimetière Saint Roch - Titre n° 408 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1809	Arrêté (8/10/2020)	M. DARZENS Fernand	Cimetière Saint Roch - Titre n° 407 - Renouvellement de concession du 7/12/2020 au 6/12/2035.	Redevance : 309 €
2020-1812	Arrêté (25/09/2020)	M. CAMPANALE Dominique	Cimetière Saint Roch - Titre n° 388 - Renouvellement de concession du 11/05/2018 au 10/05/2033.	Redevance : 309 €
2020-1813	Arrêté (25/09/2020)	M. PICCIONE Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 387 - Renouvellement de concession du 25/09/2018 au 24/09/2033.	Redevance : 309 €
2020-1814	Arrêté (24/09/2020)	M. SAULI Stéphane	Cimetière Saint Roch - Titre n° 386 - Nouvelle concession du 22/09/2020 au 21/09/2050.	Redevance : 678 €
2020-1815	Arrêté (23/09/2020)	M. DIALLO Mamadou	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 385 - Renouvellement de concession du 7/02/2019 au 6/02/2034.	Redevance : 309 €
2020-1816	Arrêté (24/09/2020)	M. CONTOZ Gérard	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 384 - Nouvelle concession du 22/09/2020 au 21/09/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1817	Arrêté (24/09/2020)	M. VALLERIE Henri	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 383 - Renouvellement de concession du 25/06/2020 au 24/06/2035.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 24110 Conseil municipal du 14 décembre 2020

2020-1818	Arrêté (21/09/2020)	M.et Mme GRANGE Georges et Bernadette	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 382 - Renouvellement de concession du 15/08/2020 au 14/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1819	Arrêté (21/09/2020)	Mme BOUILLON Germaine	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 381 - Renouvellement de concession du 7/09/2020 au 6/09/2035.	Redevance : 309 €
2020-1820	Arrêté (21/09/2020)	M. BOUVIER Gaston	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 380 - Renouvellement de concession du 30/12/2020 au 29/12/2050.	Redevance : 678 €
2020-1821	Arrêté (21/09/2020)	M. GANNER Eugène	Cimetière Saint Roch - Titre n° 379 - Renouvellement de concession du 25/10/2018 au 24/10/2033.	Redevance : 309 €
2020-1822	Arrêté (18/09/2020)	Mme KINCKEL Ginette	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 378 - Renouvellement de concession du 18/09/2020 au 17/09/2050.	Redevance : 786 €
2020-1823	Arrêté (18/09/2020)	Mme KLIMOFF Nadine	Cimetière Saint Roch - Titre n° 377 - Renouvellement de concession du 27/03/2003 au 26/03/2033.	Redevance : 678 €
2020-1824	Arrêté (17/09/2020)	Mme SERGAS Piérina	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 376 - Renouvellement de concession du 7/01/2020 au 6/01/2035.	Redevance : 309 €
2020-1825	Arrêté (17/09/2020)	M. et Mme GUILIANI Martial	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 375 - Renouvellement de concession du 9/02/2020 au 8/02/2035.	Redevance : 309 €
2020-1826	Arrêté (16/09/2020)	Mme LACAÏLLE-DESSE Josette	Cimetière Saint Roch - Titre n° 374 - Nouvelle concession du 16/09/2020 au 15/09/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1827	Arrêté (16/09/2020)	M. BONNEFOND Martial	Cimetière Saint Roch - Titre n° 373 - Renouvellement de concession du 22/09/2019 au 21/09/2034.	Redevance : 309 €
2020-1828	Arrêté (15/09/2020)	Mme COUTTON Gabrielle	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 372 - Renouvellement de concession du 17/10/2020 au 16/10/2035.	Redevance : 309 €
2020-1829	Arrêté (15/09/2020)	M. SCARPINI Demetrius	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 371 - Renouvellement de concession du 10/05/2020 au 9/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1830	Arrêté (15/09/2020)	Mme MANGIONE Peppa	Cimetière Saint Roch - Titre n° 370 - Renouvellement de concession du 2/05/2019 au 1/05/2034.	Redevance : 309 €
2020-1831	Arrêté (14/09/2020)	M. PINHAS Isaac	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 369 - Renouvellement de concession du 16/05/2020 au 15/05/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1832	Arrêté (11/09/2020)	M. SEAUME Guy	Cimetière Saint Roch - Titre n° 368 - Renouvellement de concession du 11/09/2020 au 10/09/2035.	Redevance : 309 €
2020-1833	Arrêté (11/09/2020)	M. ROUCHON Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 367 - Renouvellement de concession du 27/08/2020 au 26/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1834	Arrêté (11/09/2020)	Mme CORCELLA Nunzia	Cimetière Saint Roch - Titre n° 366 - Renouvellement de concession du 26/08/2020 au 25/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1835	Arrêté (10/09/2020)	M. RANNOU Frédéric	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 365 - Renouvellement de concession du 12/09/2020 au 11/09/2035.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 24110 Conseil municipal du 14 décembre 2020

2020-1836	Arrêté (10/09/2020)	Mme BROSSETTE Gilberte	Cimetière Saint Roch - Titre n° 364 - Renouvellement de concession du 10/05/2019 au 9/05/2034.	Redevance : 309 €
2020-1837	Arrêté (10/09/2020)	M. JULLIEN Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 363 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1838	Arrêté (10/09/2020)	Mme ROBERT Anne-Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n° 362 - Renouvellement de concession du 19/11/2018 au 18/11/2033.	Redevance : 309 €
2020-1839	Arrêté (10/09/2020)	M. et Mme REYNIER Henri et Hélène	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 361 - Renouvellement de concession du 29/08/2020 au 28/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1840	Arrêté (9/09/2020)	Mme LOPEZ GARCIA Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 360 - Nouvelle concession du 9/09/2020 au 8/09/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1841	Arrêté (9/09/2020)	Mme AMATO Lucia	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 359 - Renouvellement de concession du 7/08/2020 au 6/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1842	Arrêté (8/09/2020)	M. VITA Stéphane	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 358 – Nouvelle concession du 8/09/2020 au 7/09/2035.	Redevance : 393 €
2020-1843	Arrêté (7/09/2020)	Mme GROSSI Laurence	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 357 - Nouvelle concession du 7/09/2020 au 6/09/2035.	Redevance : 393 €
2020-1845	Arrêté (13/10/2020)	Mme SCIAVI Riccardina	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 419 - Renouvellement de concession du 17/02/2019 au 16/02/2034.	Redevance : 309 €
2020-1846	Arrêté (13/10/2020)	M. GENOLI Severino	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 418 - Renouvellement de concession du 12/06/2020 au 11/06/2035.	Redevance : 309 €
2020-1847	Arrêté (14/10/2020)	Mme MEJIEVA Elizaveta	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 416 - Nouvelle concession du 12/10/2020 au 11/10/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1848	Arrêté (14/10/2020)	M. DEMOLIS Bernard	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 420 - Nouvelle concession du 13/10/2020 au 12/10/2050.	Redevance : 786 €
2020-1849	Arrêté (14/10/2020)	Mme REYNAUD Thérèse	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 421 - Renouvellement de concession du 10/05/2019 au 9/05/2034.	Redevance : 309 €
2020-1850	Arrêté (15/10/2020)	Mme TCHEOU Lei	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 422 - Nouvelle concession du 15/10/2020 au 14/10/2050.	Redevance : 678 €
2020-1851	Arrêté (15/10/2020)	Mme GIRARD-BLANC Alice	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 423 - Renouvellement de concession du 28/05/2020 au 27/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1852	Arrêté (16/10/2020)	M et Mme GIORGIO Donato et Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 424 - Renouvellement de concession du 3/06/2020 au 2/06/2050.	Redevance : 678 €
2020-1853	Arrêté (16/10/2020)	M. BENROS Jonathan	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 425 - Renouvellement de concession du 23/03/2020 au 22/03/2050.	Redevance : 678 €
2020-1854	Arrêté 25/09/2020)	Mme COVAIN Murielle	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 389 - Nouvelle concession du 24/09/2020 au 23/09/2035.	Redevance : 393 €

Annexe à la délibération n° 24110 Conseil municipal du 14 décembre 2020

2020-1855	Arrêté (8/10/2020)	M. et Mme MURA Henri et Angéla	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 406 - Renouvellement de concession du 21/10/2020 au 20/10/2070.	Redevance : 1176 €
-----------	-----------------------	-----------------------------------	--	--------------------

**Annexe emprunts 2020 Rendu Acte
Délibération n° Conseil Municipal du 14/12/2020**

1) Réalisation de nouveaux emprunts :

Banque / Référence du contrat	Montant contractualisé	Montant encaissé en 2020	Durée (en années)	Périodicité	Taux d'intérêts	Date d'encaissement	Budget concerné
Caisse d'Epargne 2019 n°A0119278	1 700 000 €	1 300 000 €	25	Trimestrielle	Taux fixe à 0,5%	11/12/2019 25/03/2020	Régie Lumière
Agence France Locale 2019 n°1263-1267	10 000 000 €	0 €	20	Trimestrielle	Taux fixe à 0,915%	21/06/2021	Budget principal
Banque postale 2019 n°MON530084	9 265 003 €	5 765 000 €	20	Trimestrielle	Taux fixe à 0,79%	20/12/2019 21/01/2020	Budget principal
Agence France Locale 2020	15 000 000 €	0 €	20	Trimestrielle	Taux fixe à 0,695%	Mobilisation avant le 20/12/2021	Budget principal
Banque postale 2020 n°MON534972EUR	10 000 000 €	0 €	20	Trimestrielle	Taux fixe à 0,39%	Mobilisation avant le 31/12/2020	Budget principal
Caisse d'Epargne 2020	1 000 000 €	0 €	20	Trimestrielle	Taux fixe à 0,58%	Mobilisation avant le 31/03/2021	Régie Lumière
Caisse d'Epargne 2020	500 000 €	0 €	20	Trimestrielle	Taux fixe à 0,58%	Mobilisation avant le 31/03/2021	Activité Economique
Banque postale 2020 n°MON534992EUR	900 000 €	0 €	20	Trimestrielle	Taux fixe à 0,45%	Mobilisation avant le 31/12/2020	Cuisine Centrale
TOTAL	48 365 003 €	7 065 000 €					

* Emprunts Banque Postale, AFL et CERA 2019 : ces prêts ont été contractualisés en fin d'année 2019 avec une durée de mobilisation maximale correspondantes aux dates d'encaissement. Les frais de dossiers de ces prêts ont été réglés en 2019.

**Annexe 1 : Tarifs à compter du 1er janvier 2021 - Redevances d'occupation du domaine public
perçues au titre du pouvoir de police de la circulation et du stationnement**

Article	Nom/objet	Unité	Tarifs à partir du 1er janvier 2021						
			1er établissement	Tarif unique	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
		Tout m ² , ml, ou tranche entamé est dû dans sa totalité arrondi à l'unité supérieure							
1001	<i>Droit fixe pour toute nouvelle demande (simple ou multi-objets ; création, ou modification de l'existant, sauf suppression)</i>	Unité	5,20 €						
1002	<i>Toute occupation du domaine public, travail, objet non prévus dans cette grille de tarifs quelle que soit la zone</i>	en ml ou m ² ou unité/jour	15,80 €						
2000	TOUS TYPES DE COMMERCES								
2001	Contre-étalage (sur façade)	m ² /an			55,50 €	55,50 €	55,50 €	27,40 €	27,40 €
2002	Terrasse et entrepôt occasionnel (soldes, fleurs de la toussaints, sapins de Noël, ...)	m ² /jour			1,70 €	1,70 €	1,70 €	0,90 €	0,90 €
2003	Terrasse sur stationnement	m ² /an				82,40 €	54,40 €	26,70 €	13,20 €
2004	Terrasse fermée	m ² /an			219,40 €	219,40 €	219,40 €	219,40 €	111,80 €
2005	Autre terrasse	m ² /an			57 €	43,50 €	27,10 €	13,40 €	6,60 €
2006	Protection de terrasse : Abris, parasol, barnum, tonnelle, store non fixé en façade,...	m ² /an		15,20 €					
2007	Paravent/séparateur	ml/an		35,60 €					
2008	Chevalet, panneau stoppeur, et autre mobilier de communication ou affichage non fixés au sol	U/an		140,90 €					
2009	Distributeurs divers, consigne, automate, appareil automatique ou autre appareil similaire	U/an		116,80 €					
2010	Montre vitrée /Cadre /caisson fixe ou mobile	m ² /an		58,90 €					
2011	Moyen de livraison (scooter,...) stationné sur emplacement autorisé et réservé	U/an		203,20 €					
2012	Moyen de livraison (vélo,...) stationné sur emplacement autorisé et réservé	U/an		50,80 €					
2013	Aire de déchargement, transport de fond	m ² /an		20,90 €					
2014	Véhicule en exposition	U/an		101,60 €					
2015	<i>Rampe d'accessibilité : exonération au titre de l'accessibilité handicapé</i>			0 €					
3000	COMMERCES AMBULANTS								
3001	Commerce Ambulant Permanent (camion, remorque, vélo, tricycle,...) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/mois			51,80 €	38,90 €	20,80 €	12,20 €	6,10 €
3002	Commerce Ambulant Régulier - Food truck (camion, remorque, vélo, tricycle,...) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			3 €	2,50 €	2 €	1,50 €	1 €
3003	Commerce Ambulant Occasionnel lors de manifestation ou événement (véhicule) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	10,20 €
3004	Commerce Ambulant Occasionnel lors de manifestation ou événement (vélo - tricycle) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			10,20 €	10,20 €	10,20 €	10,20 €	5,10 €
4000	ANIMATION								
4001	Manège occasionnel, non permanent.	m ² /jour			1,70 €	1,40 €	1,40 €	1,20 €	1,20 €
4002	Manège permanent annuel et hors conventionnement	m ² /an			274,30 €	274,30 €	274,30 €	132,10 €	132,10 €
4003	Petites animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m ² : Inauguration de commerce, manifestation promotionnelle, démonstration de produit... Avec ou sans petit chapiteau, tente, plancher, autre structure... Surface totale en m ² /jour	m ² /jour			9,10 €	7,10 €	5,10 €	3 €	1,00 €

4004	Grandes animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m2 : Cirques, spectacles et manifestations diverses, Braderie, Brocante, Vide grenier, Événement promotionnel. Surface totale occupée y compris chapiteau, billetterie, zoo, caravane d'habitation, véhicules, autres annexes... Tous les jours du montage au démontage. Par jour et tranche de 100 m ² , toute tranche entamée est due dans sa totalité Jour 1 à 3	par tranche de 100m ² /jour			6,10 €	6,10 €	6,10 €	6,10 €	3,00 €
4005	Grandes animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m2 : Cirques, spectacles et manifestations diverses, Braderie, Brocante, Vide grenier, Événement promotionnel. Surface totale occupée y compris chapiteau, billetterie, zoo, caravane d'habitation, véhicules, autres annexes... Tous les jours du montage au démontage. Par jour et tranche de 100 m ² , toute tranche entamée est due dans sa totalité Jour 4 à 10	par tranche de 100m ² /jour			5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	2,50 €
4006	Grandes animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m2 : Cirques, spectacles et manifestations diverses, Braderie, Brocante, Vide grenier, Événement promotionnel. Surface totale occupée y compris chapiteau, billetterie, zoo, caravane d'habitation, véhicules, autres annexes... Tous les jours du montage au démontage. Par jour et tranche de 100 m ² , toute tranche entamée est due dans sa totalité au delà du dixième jour.	par tranche de 100m ² /jour			4,10 €	4,10 €	4,10 €	4,10 €	2 €
5000	Pour toute animation commerciale de plus de 500m2 de surface globale, la tarification est celle prévue par la délibération N° 44-(23918) votée le 02/11/2020								
5000	PUBLICITE								
5001	Publicité sur les installations visées aux articles 10-100-101 de la présente délibération.	m2/mois		22,50 €					
5002	Publicité sur garage à vélo	m2/an		71,60 €					
5000	DIVERS								
6001	Bâtiment modulaire : kiosque, bulle de vente...	U/mois		310 €					
6002	<i>Jardinière autorisée exonérée au titre de l'embellissement du cadre de vie</i>			0 €					

NB : Une exonération est décidée pour animation non commerciale, stand d'information associatif ou humanitaire à but non lucratif, pour les fêtes de quartiers, vide-greniers, braderies, stands favorisant le lien social et la redynamisation des quartiers, et pour animations organisées par les collectivités et associations à but non lucratif, lorsque les organisateurs de ces manifestations ne perçoivent pas de droits auprès des participants (public et exposants) : ni droit d'entrée, ni obligation de consommation sur le site.

Cette exonération devra apparaître comme une subvention en nature et doit figurer au compte-rendu financier de l'association. Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales l'association devra fournir un bilan comptable de l'année concernée pour bénéficier de cette gratuité.

Annexe 3 Zones tarifaires RODP

Les droits de voirie pour l'occupation du domaine public se calculent au m² ou à l'unité pour certains types de mobiliers urbains suivant 5 catégories en fonction de la situation géographique des établissements concernés.

Le périmètre de chaque catégorie est représenté sur le plan annexé à la présente délibération.

- Zone 1 : périmètre en rouge sur la carte suivante qui concerne les principales places piétonnes (place Grenette, Gordes, rue du docteur Bally, rue Félix Poulat...) auquel s'ajoute tout le périmètre du Jardin de Ville.
- Zone 2 : périmètre en vert sur la carte suivante qui concerne l'hypercentre de Grenoble auquel s'ajoute tout le périmètre de la Place Victor Hugo.
- Zone 3 : périmètre en vert sur la carte suivante qui concerne les grands axes auquel s'ajoute le parc Paul Mistral.
- Zone 4 : tout le reste de la ville. Aucune indication de couleur sur la carte suivante.
- Zone 5 : périmètre en jaune sur la carte suivante ainsi que l'ensemble des quartiers « Politique de la ville » comme définis par le décret n°2014-767 du 03/07/2014 en application de la loi n°2014-173 du 21/02/2014 article 5 dite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Zone tarifaire

 **Zone 1**

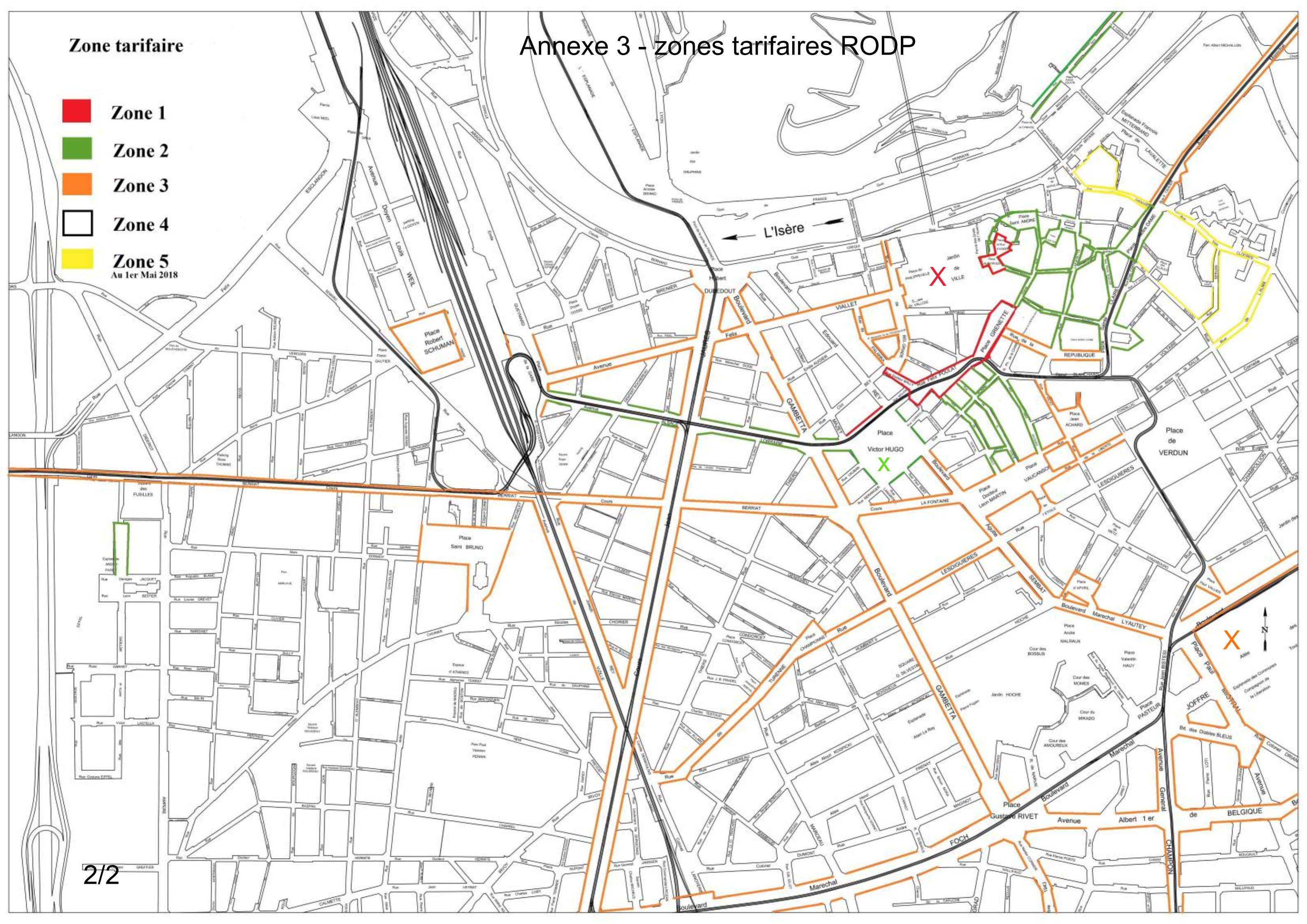
 **Zone 2**

 **Zone 3**

 **Zone 4**

 **Zone 5**
Au 1er Mai 2018

Annexe 3 - zones tarifaires RODP



GRILLE TARIFAIRE CIRCULATION VILLE DE GRENOBLE A COMPTER DU 01 JANVIER 2021			
ARTICLE	DETAIL	UNITE	PRIX € TTC
100	AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR DEMENAGEMENT		
101	Option Confort Blocage de stationnement durant 3 jours maximum pour 20ml. incluant la pose, le constat et la dépose des panneaux ainsi que les frais de stationnement (horodateur) et les frais fixes.	unité	55,00
102	Option Mini : Blocage de stationnement pour 10m linéaires de stationnement autorisés (panneaux et constat non pris en charge) + les frais de stationnement inclus (horodateur) hors frais fixes Le présent tarif passe à 5€/jour en zone "politique de la ville"	jour	20,00
102.1	Frais fixes liés à l'article 102	unité	15,00
200	AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX (HORS ESPACE PUBLIC) ET POSE DE BENNE		
201	Option Confort : le premier jour pour 20m linéaires de stationnement réservés incluant la pose, le constat et la dépose des panneaux ainsi que les frais de stationnement (horodateur) et les frais fixes	unité	55,00
202	Option Confort : les jours suivant pour 20m linéaires de stationnement réservés incluant la pose, le constat et la dépose des panneaux ainsi que les frais de stationnement (horodateur) et les frais fixes	jour	35,00
203	Option Mini : par jour pour 10m linéaires de stationnement autorisés (panneaux et constat non pris en charge) + les frais de stationnement inclus (horodateur) hors frais fixes Le présent tarif passe à 5€/jour en zone "politique de la ville"	jour	20,00
204	Option Longue durée : (réservée aux professionnels) pour une durée de 5 jours pour 10m linéaires de stationnement autorisés (panneaux à votre charge) + les frais de stationnement inclus (horodateur) hors frais fixes	unité	100,00
204.1	frais fixes liés à l'article 203 et 204	unité	15,00
300	CHANTIERS SUR ESPACE PUBLIC		
301	Droit fixe pour toutes nouvelles demandes	unité	15,00
302	Clôture de chantier /m ² /jour (ouvrés)	m ² /j	0,30
303	Clôture de chantier /m ² /semaines écoulées	m ² /s	1,00
304	Emprise clôture de chantier par m ² par mois écoulés	unité	4,00
305	Emprise cloture de chantier par m ² par années écoulées	unité	40,00
306	suppression de stationnement pour dévoiement de circulation /5ml/j	unité	5,00
307	suppression de stationnement pour engins de chantier ou véhicules divers /10ml/jour	unité	10,00
308	occupation du domaine public hors stationnement pour engins de chantier, nacelle, grues, échafaudages, véhicules divers	m ² /j	1,00
308.1	Exonération pour ravalement obligatoire imposé par la ville de Grenoble	unité	0,00
309	Baraque de chantier ou WC chimique /U/mois entamé	unité	100,70
310	bungalow de vente /u/ mois entamé	unité	305,00
400	MOBILITE		
401	voiture ou véhicule en auto partage /u/an	unité/an	14,60
402	Vélo ou trottinette en autopartage avec ou sans place de stationnement /u/an	unité/an	20,00

500	OCCUPATIONS PERMANENTES SOUS SOL VILLE DE GRENOBLE		
501	droit fixe	unité	15,00
502	passage souterrain sous le sol communal à usage de galerie technique /m ² /an	m ² /an	115,00
503	occupation du sous-sol, conduite souterraine /ml/an/fourreaux	ml/an	1,90
504	Fouille pour conduite sous terrain ou construction (ml/an) pour une largeur de 0,60m	ml/an	5,65
600	DIVERS		
601	forfait pour non restitution de clés /clés	unité	50,00
602	forfait pour non restitution de badge / badge	unité	50,00
603	frais administratif lié à la régularisation d'occupation illicite	unité	200,00

TARIFS - Location Amphithéâtre et Salle Taillefer

Maison du Tourisme et de la Montagne - 14 rue de la République

		Journée		1/2 journée		Fin d'après midi		Soirée	
		9h/20h		entre 9h et 13h ou 13h et 17h		17h-19h30		17h-23h max	
		Tarif TTC	tarif HT	Tarif TTC	tarif HT	Tarif TTC	tarif HT	Tarif TTC	tarif HT
Amphithéâtre	<i>associations grenobloises uniquement</i>	350,00 €	291,67 €	200,00 €	166,67 €	230,00 €	191,67 €	290,00 €	241,67 €
	174 places								
	<i>autres clients</i>	600,00 €	500,00 €	380,00 €	316,67 €	315,00 €	262,50 €	400,00 €	333,33 €
Salle Taillefer	<i>tout clients</i>	140,00 €	116,67 €	70,00 €	58,33 €	80,00 €	66,67 €	130,00 €	108,33 €

Du lundi au vendredi :

La présence d'un technicien ou agent de sécurité lors de l'événement sera facturée 30,00 € TTC par heure en supplément (25,00€ HT)

Pour le Week-end :

La Présence d'un technicien ou agent de sécurité sera facturée 35,00€ TTC par heure en supplément, (soit 29,16 € HT)

Un supplément de 150,00 € TTC (125,00 € HT) sera facturé quelque soit le créneau horaire choisi.

Remise appliquée sur le coût des locations réalisées dans la même année, à partir du calendrier établi, au moment de la réservation

Tarifs *Autres Clients* * A compter de 2 réservations notées, 20% de remise sur l'ensemble des réservations dès la première
* A compter de 3 réservations notées, 30% de remise sur l'ensemble des réservations dès la première
* A compter de 4 réservations notées, 40% de remise sur l'ensemble des réservations dès la première

Tarifs associations grenobloises * de 9 à 20 locations annuelles inscrites >>remise de 20% à compter de la première
* de 21 à 30 locations annuelles inscrites >>remise de 30% à compter de la première
* au-delà de 31 locations annuelles inscrites >>remise de 40% à compter de la première

Une remise exceptionnelle et supplémentaire de 20% sera accordée si la jauge de l'amphithéâtre est diminuée dans le cadre de la réglementation due à la crise sanitaire.

MODALITÉS DE LOCATION DE SALLES - AMPHITHEATRE ET SALLE TAILLEFER DE LA MAISON DU TOURISME ET DE LA MONTAGNE

Article 1 : Réservations des prestations :

- Toute proposition de prestations fait l'objet d'un devis écrit et d'une convention d'usage qui stipulent les conditions générales et spécifiques de l'usage du lieu, des éventuels matériels et mobiliers qui seront mis à disposition ainsi que tous services annexes jugés obligatoires par l'exploitant selon le type d'évènement ; forfait sécurité, nettoyage, etc.
- La réservation des prestations est effective au retour du devis signé par le client avec la mention manuscrite « bon pour accord » et de la convention datée et signée par le client avant la date limite indiquée sur le devis,
- La réception des pièces contractuelles signées, tel défini ci-dessus, entraîne la réservation définitive de ou des prestations proposées.

Article 2 : Modification de la location par le client :

- Toute modification de la location demandée par le client doit être notifiée par écrit et elle fera l'objet d'une nouvelle pièce contractuelle.

Article 3 : Encaissement des prestations

- Le paiement des prestations se fait au moment de la réservation sur la base des prix mentionnés dans les pièces contractuelles signées par le client.
- Toutes prestations supplémentaires, non mentionnées dans le devis et la convention, feront l'objet d'un devis complémentaire et seront facturées.

Article 4 : Annulation par le client :

- Toute annulation totale ou partielle de la part du client, doit être notifiée, par écrit, par celui-ci.
- L'annulation totale ou partielle des prestations, après l'accord contractuel, peut entraîner des frais :
 - En cas d'annulation d'une conférence dans un délai inférieur à 1 mois de la date de la manifestation, la moitié du montant total du devis correspondant sera remboursée à l'organisateur.
 - En cas d'annulation d'une conférence dans un délai inférieur à 8 jours de la date de la manifestation, 1/3 du montant total du devis correspondant seront remboursés à l'organisateur.
 - En cas d'annulation dans un délai inférieur à 3 jours, aucun remboursement sera effectué.

Article 5 : Annulation en cas de force majeure :

- Si le gestionnaire de la salle est contraint d'annuler une réservation de salle à un organisateur, en cas de force majeure (*décision préfectorale de nouvelles restrictions de rassemblement par exemple*), le client sera remboursé pour le montant total de la réservation annulée.

Article 6 : Litige

- Toute réclamation concernant une prestation, doit être adressée au gestionnaire par écrit, dans un délai de 7 jours après la prestation. Au-delà de ce délai, elle ne pourra pas être prise en compte.

Article 7 : Réduction appliquée sur prix de vente

Plein tarif des locations réalisées sur la même année, en paiement au moment de la réservation :

- à compter de 2 réservations notées, 20% de remise sur l'ensemble des réservations dès la première,
- à compter de 3 réservations notées, 30% de remise sur l'ensemble des réservations dès la première,
- à compter de 4 réservations notées, 40% de remise sur l'ensemble des réservations dès la première.

Tarif «associations grenobloises», paiement au moment de la réservation :

- de 9 à 20 locations annuelles inscrites dans le calendrier, remise de 20% à compter de la première,
- de 21 à 30 locations annuelles inscrites dans le calendrier, remise de 30% à compter de la première,
- au-delà de 31 locations annuelles inscrites dans le calendrier, remise de 40% à compter de la première.

Conseil municipal du 14/12/2020

Annexe 1 à la délibération n° 24122 (n° 58)

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2021**

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CLUBS DE SPORT COLLECTIF - SOUTIEN AU HAUT NIVEAU								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2020	Objet de la subvention proposée	Subventions 2021		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 convention d'objectifs et de moyens	Association Grenoble Baseball Softball Grizzlys	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		8 960 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 127 €	3 010 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Grenoble Basket 38 (GB38)	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		61 030 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 165 €	25 260 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Grenoble S.M.H Métropole 38 Handball	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		82 000 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	35 280 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C)	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		133 145 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	4 736 €	80 040 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Les Centaures Football Américain	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		18 280 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	4 000 €
2 convention d'objectifs et de moyens	YET'S Grenoble Roller Hockey	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		5 400 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	1 960 €
Total								149 550 €

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2020	Objet de la subvention proposée	Subventions 2021		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 convention d'objectifs et de moyens	A.J.A Villeneuve	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		26 775 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	18 700 €
2 convention d'objectifs et de moyens	ASPTT Grenoble Athlétisme	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		28 990 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	12 600 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Aviron Grenoblois	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		105 950 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	40 500 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Boxing Club Multisports Villeneuve	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		43 236 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 073 €	1 300 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Club d'Escrime Parmentier	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		30 603 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 336 €	10 100 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Entente Athlétique Grenoble 38	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		65 544 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	41 200 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		29 595 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	8 880 €	16 200 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Grenoble Alp 38	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		34 233 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	26 000 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Grenoble Gymnastique	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		44 825 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 399 €	29 000 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		100 792 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	7 000 €

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS									
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2020	Objet de la subvention proposée	Subventions 2021			
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée	
2 convention d'objectifs et de moyens	GUC Athlétisme	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		39 300 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 959 €	22 200 €	
2 convention d'objectifs et de moyens	GUC Judo Club de Grenoble	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		53 375 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	664 €	36 100 €	
2 convention d'objectifs et de moyens	Mistral Football Club	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		20 940 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	7 587 €	10 700 €	
2 convention d'objectifs et de moyens	Trampoline Club du Dauphiné	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		29 044 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	901 €	8 500 €	
2 convention d'objectifs et de moyens	U.S. Abbaye Grenoble Football	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		14 060 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	5 607 €	6 500 €	
2 convention d'objectifs et de moyens	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	délibération n° 24122 du 14 décembre 2020		15 855 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	6 385 €	9 800 €	
Total									296 400 €

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS									
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2020	Objet de la subvention proposée	Subventions 2021			
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée	
3 avenant financier	AUESC Bajatière - section football	28-janv.-19	31-déc.-2021	9 700 €	Fonctionnement 2021 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	4 400 €	
		délibération n° 10094 du 17 décembre 2018							
3 avenant financier	Le Plateau	01-janv.-19	31-déc.-2021	15 000 €	Accompagnement aux activités de remise en forme	0 €	0 €	15 000 €	
		délibération n° 10094 du 17 décembre 2018							
Total									19 400 €
Total général									465 350 €

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATION DES SUBVENTIONS 2021**

NOUVELLES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Validité de la convention		Subvention 2020	Estimation Avantage en nature 2020	Subvention 2021		
		Date de signature	Échéance			Objet de la subvention	Montant proposé	Estimation Avantage en nature 2021
2	convention Association Grenoble Foot 38		30 juin 2021	170 000 €	0 €	Aide aux activités 2021 Saison 2020-2021	170 000 €	0 €
		délibération n°24284 du 14/12/2020						
3	convention SASP Grenoble Foot 38		30 juin 2021	322 000 €	0 €	Aide aux activités 2021 Saison 2020-2021	322 000 €	0 €
		délibération n°24284 du 14/12/2020						

S/TOTAL 492 000 €

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Validité de la convention		Subvention 2020	Estimation Avantage en nature 2020	Subvention 2021		
		Date de signature	Échéance			Objet de la subvention	Montant proposé	Estimation Avantage en nature 2021
4	avenant financier Association Brûleurs de Loups de Grenoble	7 janv 2019	30 avr 2021	173 700 €	0 €	Aide aux activités 2021 Saison 2020-2021	173 700 €	0 €
		délibération n°11110 du 17/12/2018						
4	avenant financier SASP Grenoble Métropole Hockey 38	4 janv 2019	30 avr 2021	335 300 €	0 €	Aide aux activités 2021 Saison 2020-2021	335 300 €	0 €
		délibération n°11110 du 17/12/2018						
4	avenant financier Association FC Grenoble Rugby	3 janv 2019	30 juin 2021	551 000 €	58 107 €	Aide aux activités 2021 Saison 2020-2021	551 000 €	58 107 €
		délibération n°11110 du 17/12/2018						

TOTAL 1 552 000 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET RESSOURCES

NOM ASSOCIATIONS	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL CM DECEMBRE 2020	RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE PROJET ACCORDEES EN 2020 PAR LA VILLE DE GRENOBLE
ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES				
SECTEUR 1				
CS CHORIER BERRIAT	Subvention socle 2021	129 309 €		185 325 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	13 958 €		
	Subvention spécifique COVID19	5 000 €		
	Soit un total de :	148 267 €	148 267 €	
MJC PARMENTIER	Subvention socle 2021	138 511 €		286 758 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	28 024 €		
	Soit un total de :	166 535 €	166 535 €	
SECTEUR 2				
MPT SAINT LAURENT	Subvention socle 2021	98 778 €		234 247 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	21 404 €		
	Soit un total de :	120 182 €	120 182 €	
MJC MUTUALITE	Subvention socle 2021	96 240 €		180 555 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	8 758 €		
	Soit un total de :	104 998 €	104 998 €	
MJC ALLOBROGES	Subvention socle 2021	143 804 €		281 056 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	20 940 €		
	Soit un total de :	164 744 €	164 744 €	
CLEF	Subvention socle 2021	120 782 €		216 694 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	30 484 €		
	Soit un total de :	151 266 €	151 266 €	

SECTEUR 3				
LE PLATEAU	Subvention socle 2021	106 151 €		312 139 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	36 629 €		
	Soit un total de :	142 780 €	142 780 €	
ME BACHELARD	Subvention socle 2021	136 277 €		223 324 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	25 864 €		
	Soit un total de :	162 141 €	162 141 €	
MJC ANATOLE France	Subvention socle 2021	94 865 €		237 963 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	24 646 €		
	Soit un total de :	119 511 €	119 511 €	
MJC EAUX CLAIRES	Subvention socle 2021	98 440 €		268 815 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	40 251 €		
	Soit un total de :	138 691 €	138 691 €	
SECTEUR 4				
MJC LUCIE AUBRAC	Subvention socle 2021	201 272 €		490 368 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	50 692 €		
	Soit un total de :	251 964 €	251 964 €	
ACL	Subvention socle 2021	220 633 €		387 351 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	82 059 €		
	Soit un total de :	302 692 €	302 692 €	
SECTEUR 5				
LA BAJA	Subvention socle 2021	99 649 €		394 901 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	26 902 €		
	Soit un total de :	126 551 €	126 551 €	
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	Subvention socle 2021	104 744 €		263 516 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	26 709 €		
	Soit un total de :	131 453 €	131 453 €	
ME TEISSEIRE	Subvention socle 2021	158 917 €		259 711 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	32 263 €		
	Soit un total de :	191 180 €	191 180 €	

ENFANTINE	Subvention socle 2021	67 046 €		91 364 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	5 059 €		
	Soit un total de :	72 105 €	72 105 €	
SECTEUR 6				
ME PREMOL	Subvention socle 2021	158 939 €		244 755 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	35 307 €		
	Soit un total de :	194 246 €	194 246 €	
MJC PREMOL	Subvention socle 2021	100 653 €		285 368 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	9 044 €		
	Soit un total de :	109 697 €	109 697 €	
	Subvention liée aux activités du théâtre Prémol	65 000 €	(sur crédits de la Direction des affaires culturelles)	
LA CORDEE	Subvention socle 2021	104 672 €		227 369 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2021	26 343 €		
	Soit un total de :	131 015 €	131 015 €	
ASSOCIATIONS RESSOURCES				
MAISON DES JEUX	Subvention de fonctionnement 2021	28 500 €		28 500 €
	Soit un total de :	28 500 €	28 500 €	
JEUNES ET NATURE	Subvention de fonctionnement 2021	133 000 €		133 000 €
	Soit un total de :	133 000 €	133 000 €	
TOTAL			3 091 518 €	5 233 079 €

ANNEXE 1
Attribution de subventions suite au comité d'avis du 23 novembre 2020
Exercice budgétaire 2021 – Tableau récapitulatif

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
6	Musiques	BARBARIN ET FOUCHUS	<p>Programme d'activité (diffusion, création, actions culturelles) des Barbarins & Fourchus et programmation de la Salle Noire. 1/ <u>Création artistique et diffusion</u> : Avec une trentaine d'artistes et une dizaine de techniciens, le collectif des Barbarins Fourchus offre un éclectisme, une multiplicité d'entrées, de possibles et d'énergies au service d'un projet commun. Résolument vivantes et libres, leurs créations se jouent des frontières entre les disciplines et les conventions esthétiques. Elles sont diffusées dans des salles de concert, des théâtres, des écoles, des festivals, en rue... Créations en cours : Satie's faction (création 2021); System (création 2021); Online (création 2022). Diffusion : les ciné-concerts : Harakiri, why Madama Butterfly ? (electro-dub-hop), Le Rocky Horror Picture Show (ciné-spectacle), Animalia (jeune public); les bals : Le Pasha Disco Club, le Bal rock'n'roll et Los Kassos et les concerts : le Trio Barock (musique classique actuelle), le Trio Kinkin (chanson et accordéon), Ma Grande histoire de la chanson (one man show à l'accordéon). ; 2/ <u>Salle Noire</u>: En complémentarité du travail de création et dans l'idée de faire de cet espace une petite "épicerie culturelle de quartier", de nombreuses propositions s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement du public dans son approche du spectacle vivant (rdv accessibles, invitations à la découverte, propositions plus pointues); avec des rdv réguliers: les matinées Musique (en robe) de chambre dédiées à la musique classique en partenariat avec les conservatoires; les bals rock, disco ou latino; le cinéma de quartier (films de genre); les cabarets rock, jazz, cirque ou burlesque; les concerts pas tard (petites formations locales) et les répétitions publiques + événements avec des partenaires : Noël au Balcon avec le collectif Mann'art(e), le Tympan dans l'oeil avec Stara Zagora et Dolce Cinéma avec le festival Italien, Cité Danse, Cherry Chérie, etc. + accueils de compagnies pour des résidences ou des représentations. 3/ <u>Actions de médiation</u> sur le territoire en collaboration avec les acteurs de terrain. Sont ainsi proposés des ateliers musique électronique et écriture, découverte du ciné-concert et initiation à la création sonore. Ils s'adressent à des publics variés : personnes en situation de réinsertion, familles, jeunes... // Projet Écho(s) : poésie électronique en partenariat avec APMV, femmes SDF, Athéa et Culture du coeur-la restitution sera diffusée par Radio Campus ; L.I.N.C.S (création sonore) en partenariat avec la maison des habitants Capuche et ses partenaires sur le territoire.</p>	30 500 €			45 134,54 €	35 000 €	28 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
5	Arts visuels	CENTRE D'ART BASTILLE LIEU D'IMAGES ET D'ART	<p>Programme d'activités autour de l'art contemporain.</p> <p>La programmation du CAB a lieu du 1er janvier au 31 décembre, sauf pendant la période de fermeture du téléphérique qui est devenue 1 temps de résidence entre janvier et mars. Depuis 2019, travail de refonte graphique avec Studiofolk (basé à Grenoble) qui a conduit à définir une nouvelle manière de communiquer, de nouveaux outils... D'ici fin 2021, il est prévu le lancement d'une édition annuelle présentant les expositions produites par le CAB sur une année entière. Ce travail d'édition participera à la programmation réalisée autour des 15 ans du Centre d'Art Bastille (en juin 2021), avec la production d'un plus grand nombre d'éditions servant à la diffusion, aux partenariats mais aussi disponible pour le public. Plusieurs autres événements – « Lesinsolites » - viendront augmenter et enrichir cette programmation des 15 ans. >> Au programme des 15 ans du CAB : expositions hors-les-murs, accueils de concerts associations partenaires, mise en place d'accueils d'artistes intervenants pour certains ateliers à destination d'un public enfant, scolaire, particulier adulte, catalogue rétrospectif des expositions ayant eu lieu au CAB depuis son ouverture en juin 2006. >> Project Room : Le Centre d'art bastille donne un espace d'expression à la très jeune création et met l'une de ses salles à la disposition d'un jeune artiste dont le travail entre en résonance avec l'exposition principale sur la période donnée qui est présentée à la même période. Depuis 2019, les artistes sont d'anciens étudiants de l'ESAD Grenoble. >> Projet 2153 : projet sur 3 ans, débuté en 2019 autour d'un partenariat avec la Ville de Kaunas en Lituanie (soutenu via la convention VdG/IF). Ce projet fait l'objet d'un travail de recherche mené sur 2 ans et demi pour aboutir en 2021 sur une restitution bilatérale Grenoble / Kaunas par le biais d'une exposition tournante. A cette occasion : 1 site internet, édition d'un journal enrichi au fur et à mesure de l'avancée du projet commun aux 2 pays. Plusieurs expositions sous forme de previews et présentées le temps d'une soirée sur différents lieux de Grenoble et agglomération. La crise sanitaire amenant une nouvelle forme au projet. >> Exposition délocalisée (en plus des expositions au CAB) : partenariat avec l'UGA depuis 2019 pour une exposition sur le campus. >> Suite crise sanitaire : programmation dématérialisée sur toute l'année 2020 ayant bien fonctionné et amené à être reconduite sur les prochaines années. >> CALENDRIER : 11 janvier - 24 mars 2021 : Résidence d'Anita Molinero ; 28 mars - 20 juin 2021 : Exposition d'Anita Molinero ; 11 juillet - 26 septembre 2021 : Exposition Mélanie Matranga ; 8 octobre 2021 - 2 janvier 2022 : Martin Bleu + Project room (choix du jeune artiste en cours)</p>	17 500 €				22 000 €	17 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
1	Musiques	CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES	<p>11ème édition du Festival Détours de Babel (DDB) + saison 2020/2021 du Théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas (TSMB).</p> <p>11ème édition du festival DDB, du 17 mars au 11 avril 2021 : une cinquantaine de spectacles à Grenoble et en Isère dans de très nombreux lieux partenaires. 14 créations. Installation sonore et performance à l'Ancien Musée de peinture. TSMB épicerie du festival. Appel à projet Les chantiers.</p> <p>TSMB : 4 Temps forts : Journées du Patrimoine immatériel (sept.), Jeune Public (oct.), Brunch Très-Cloîtres (pendant le festival), Les nuits du vieux temple (juin), 60 concerts dont 7 créations, 10 séances scolaires. Rencontres et échanges autant que possible en amont des spectacles, ou en bord de scène à la fin. Organisation de répétitions publiques. 20 résidences, dont 3 autours de projets participatifs. Artistes associés nomades circulant sur plusieurs saisons entre TSMB et d'autres équipements.</p> <p>Dynamique partenariale autour de 4 projets participatifs : 1/Projet In Situ (constitution d'un ensemble musical de quartier avec le collectif Mustradem), avec également des scènes ouvertes; 2/ Orchestre Soundpainting avec Walter Thompson, l'orchestre des campus, le chœur universitaire, collègue Champollion (Grenoble) et lycée Gabriel Fauré (Annecy), 3/musicien malgache Rasery pour les enfants de la commune de Varcès-Allières-et-Risset, 4/ La chanson de Renart de Fidel Fourneyron avec le collègue Charles Munch (Grenoble). [...]</p>	300 062 € (+ 2 000 € contrat de ville DAT)			57 134,64 € (TSMB + AMP 2021)	298 716 €	249 316 €	F Verse ment de 100 % de l'aide au festival et de 60 % du maximum pour l'aide au TSMB

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
1	Cinéma	CINÉ MATHÈQUE	Programme d'action culturelle 2021 et 44e festival du film court en plein air. 'En 2021, 3 axes sont maintenus et développés : Préservation et valorisation de la collection (films et non-films). Projet de déménager la collection aux archives municipales ; Ouverture à tous les publics et éducation à l'image (projections, master class, ateliers scolaires etc.) ; Consolidation d'un temps fort lié à l'histoire de la série télé (projections et rencontres avec des pros) et préparation du Festival du Film court en plein air. Depuis mars 2020, des ateliers en ligne sont mis en place pour toucher un large public. Membre de différents réseaux cinématographiques nationaux, la Cinémathèque travaille avec des partenaires locaux de l'éducation (UGA, lycées, UIAD, Ecole d'archi, ESAD Grenoble Valence) et de la culture (Bibliothèque, festivals, équipements de spectacle vivant).	95 000 €			37 174,98 €	100 000 €	95 000 €	F
6	Théâtre	COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS	Programme d'activité de la compagnie : création, diffusion, action culturelle . 1/ <u>Création / diffusion</u> : "Le grand Brasier #1" mars 21 aux Plateaux sauvages -Paris, Théâtre des Îlets-CDN de Montluçon, TMG-Théâtre 145-Grenoble (report 2020) // "J'aimerais beaucoup vous voir samedi ou dimanche prochain" mars-avril 21 au TMG (Théâtre 145) (report 2020) // "Les intrépides" - du 14 au 17 juin 21 à Paris + Représentations les 13 et 14 juillet Festival d'Avignon Reportées les 20 et 21 juin 2021 au Théâtre 14 à Paris, le 13 juillet 2021 à la Chartreuse de Villeneuve les Avignon (report 2020) // "Privés de feuilles les arbres ne bruissent pas" de Magne van den Berg, répétitions TMG-Grand Théâtre, Théâtre des Îlets-CDN de Montluçon- création TMG décembre 2021 // "Toutes seules" de Natacha de Pontcharra Théâtre des Îlets-CDN de Montluçon (date à redéfinir) ; 2/ <u>Action culturelle</u> : Dans le cadre des résidences au Théâtre Municipal : Construction de rendez-vous participatifs avec le public; Interventions auprès du public (lycées, associations, universités) en cours de construction avec la chargée de médiation du TMG; rencontres avec le public après les représentations; ateliers d'écritures et atelier autour de « dire la poésie à haute voix » dans le cadre des midi-deux du TMG // Dans le cadre des résidences au théâtres des Îlets - Montluçon : Ateliers d'écriture; Atelier jeu amateur; Rencontres lycées et associations.	15 000 €				15 000 €	15 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
6	Danse	COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES ASS 47/49	<p>Activités chorégraphiques de la compagnie 47•49 dont création de En résonance, diffusion d'Outrenoir et de Sysiphe heureux et actions culturelles. Création de Résonance : pièce pour 5 interprètes qui interroge le besoin de toute puissance de l'Homme, artisan-de-sa-propre-destruction, en reconsidérant le monde du vivant dans son ensemble. Volet 2 de la Trilogie Humains, trop humains. 11 semaines de résidences dont 6 au TMG et 5 en cours (RamDam - Sainte-Foye-les-Lyons, CCN Biarritz en Accueil Studio et Maison de la Danse, Lyon). Copro : Bonlieu, Chateau rouge, Théâtre Molière (Sète), La Rampe et TMG. Création prévue pour 2022 au TMG.</p> <p>Diffusion d'Outrenoir, création 2019 (Dôme Théâtre - Albertville (73), Château Rouge Annemasse (74), Lux - Scène Nationale de Valence (26), TMG les 29 et 30/04/2021) et de Sysiphe heureux, création 2017, (Gonfreville L'Orcher (76), Le Merlan - Scène Nationale de Marseille (13), Théâtre Le Quatrain - Haute-Goulaine (44)), Pièces entières + "éclats chorégraphiques" (= petites formes extraites).</p> <p>Le corps en résonance : rdv mensuels de la cie, artiste associé au TMG. Participation aux Escapades dansées. Entre janvier et avril, avec La Rampe-La Ponatière, Odyssée d'Eybens, TMG, Amphithéâtre de Pont-de-Claix et Le Pacifique CDCN de Grenoble : échauffement du spectateur donné par François Veyrunes avant chaque spectacle (6 en tout) + 14/01/2021 au Pacifique, rencontre pro "la diffusion du spectacle vivant" + Conférence sur la danse contemporaine le 03/02/2021 avec le TMG + Conférence sur la danse et l'intime + 2 Ateliers de création chorégraphique géants et tout public sur le plateau de l'Odyssée. + danse à l'école et en EHPAD (hors Grenoble), ateliers chorégraphiques, masters classes, répétitions publiques et rencontres en bord de scène dans le cadre des pièces en diffusion - 2020 - 2021</p>	10 000 €			5 246,27 €	20 000 €	10 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
1	Théâtre	CULTUR'ACT LE PRUNIER SAUVAGE	<p>Programme d'activité du Prunier sauvage, notamment préfiguration du Parc des Arts. Académie Sauvage des Arts : programme d'enseignement et de création pour 27 enfants âgés de 7 à 17 ans. 30' de cours instrumental, 1h d'atelier collectif et 1h de chant par semaine + 1 WE/mois. Direction artistique Emilie Leroux. Démocratie en chantier : espace de débat d'idées, de dialogue apaisé, de partage de références et de savoirs, de questionnement. Cette année les Médias. Ateliers audiovisuels et ateliers d'écriture vers l'élaboration du prochain « Quartier Chic », édité à 5 000 exemplaires. Émission radio sur News FM tous les jours de la semaine des Médias (22 au 27 mars). ALTERITE[S] (titre non confirmé) (1 semaine en avril) : Exposition, débats, film, spectacles vivants (Cie Trois points de suspension, Cie N'Soleh, ...), ateliers. En partenariat avec Mix'Arts, Pepsisère, La Ligue de l'enseignement, ... Rencontres et ateliers : autour des résidences sont organisés masterclass, ateliers, rencontres et échanges avec les habitants. Notamment autour du travail de Stracho Temelkovski (solo, puis performance avec André Marin) ou avec la Cie Tout en vrac pour le programme Tous en ville.</p> <p>Les beaux jours (juillet) : animations, spectacles vivants, atelier de pratiques artistiques, sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel. Programmation en cours.</p> <p>Festival Merci, Bonsoir ! (septembre) : co-organiserons le festival Merci, Bonsoir ! avec Mix'Arts. Programmation en cours</p> <p>Résidences : accompagnement d'une dizaine de projets de création de compagnies émergentes locales</p> <p>Pratiques amateurs : studios de répétition occupés par 8 groupes de musique.</p>	101 000 € dont 5 000 € aide exceptionnelle + 10 000 € DEJ + 4 000 € Contrat de ville			27 932,21 €	120 000 €	96 000 € (dont 10 000 € DAT + 10 000 € DEJ)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
4	Théâtre	ÉPI D'OR OPHÉLIA THÉÂTRE	<p>Programme d'activités de la compagnie: Création interdisciplinaire internationale Roda Favela (France - Brésil - Haïti), Groupe Mange Cafards et préparation du FITA 2022.</p> <p>1/ <u>Création multidisciplinaire internationale</u> (France-Brésil-Maroc-Haïti et Palestine) <i>Roda Favela</i> : Balaie les frontières entre les cultures, les langues, les disciplines. Aux confluences de la danse, de la musique et du théâtre, les artistes nous parlent des périphéries du monde, de ces cris et révoltes du bout du monde qui soulèvent les corps et les mettent en mouvement. Ils nous transmettent une énergie de vie hors du commun, l'urgence qui brûle en chacun. // Calendrier : janv. 2021: Déplacement de Laurent Poncelet au Brésil; mars-avril: résidences de création en Rhône-Alpes; mai 2021: création et début de la tournée en Europe (Belgique, Italie et France). Risque au regard du contexte sanitaire d'être décalée d'un an, soit au printemps 2022.</p> <p>2/ <u>Groupe "Mange-Cafards"</u> : (ateliers théâtraux d'écriture et d'expression à destination de personnes en situation de marginalisation) suites du travail autour de la création Les Rois de la rue sur le thème du monde de la rue, ses urgences, ses violences, ses rêves etc. Créé à partir d'improvisations qui font émerger des personnages et une dramaturgie. // Calendrier : ateliers tout au long de l'année avec un nouveau groupe, qui se lancera dans un nouveau projet de création autour d'improvisations + répétitions des comédiens engagés dans Les Rois de la Rue avant chaque représentations // + Diffusion du film Des Gens passe et j'en oublie - créé avec une partie des comédiens du groupe Mange-Cafards - report de la tournée 2020 dans les cinémas Art et Essai en région Parisienne et en Belgique notamment.</p> <p>3/ <u>Préfiguration de la 11e édition du Festival International de Théâtre Action (FITA) 2022</u>: bilan de l'édition 2020 + mobilisation des partenaires, échanges avec les habitants et mobilisation du public autour de la programmation + préparation de la programmation.</p>	14 000 €			2 242,99 €	14 000 €	14 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
1	Théâtre	ESPACE 600	<p>Programme d'activités 2021 autour du théâtre jeune public à l'Espace 600. La saison est construite de façon à pouvoir se maintenir en dépit de la situation sanitaire. Elle privilégie les actions entreprises avec les spectateurs, les familles et les jeunes pour que les liens restent vivaces entre l'association et le public, en particulier avec les habitants du quartier. Elle s'organise autour de:</p> <p>1/ <u>Créations "maison"</u>: permettent à des artistes de développer leur création en cheminement avec un lieu, un territoire et ses habitants. Cette saison : "Vilain canard !", cie Lignes de fuite- Ensemble, (lauréat doMino 2019), présente toute la saison avec des ateliers, stages de formation autour du conte d'Andersen. "Il a beaucoup souffert Lucifer", cie Si Sensible (partenariat avec Théa, Printemps du Livre, DAC d'Echirolles, Troisième bureau, Ville de Grenoble,) accueillis d'octobre à mars. "S'engager-génération Woyzeck", cie Ariadne, présente sur le territoire et accueillie par la MC2 à l'Espace 600 autour de la thématique des "décrocheurs"</p> <p>2/ <u>Soirées sur mesure</u>: PlatOs avec 4 temps (forum, spectacle, repas et scène ouverte). Mixité du public et sentiment de familiarité avec l'Espace 600 pour de nombreuses personnes et familles. 4 soirées: #1 partenariat avec Villeneuve debout dans le cadre de la semaine de la non-violence; #2 dans le cadre du FITA 2020 avec des propositions ados; #3 avec 2 artistes du quartier pour fêter la nouvelle année; #4 en partenariat avec la MC2 et le conservatoire sur l'engagement.</p> <p>3/ <u>Une programmation exigeante mais accessible</u> : accueil de compagnies grenobloises, iséroises, régionales et nationales; au moins 2 spectacles par tranche d'âge sur la saison; spectacles accompagnés de nombreuses actions culturelles.</p> <p>4/ <u>Des nouveautés</u> : un festival à destination des adolescents, construit avec eux; un temps fort danse pour ouvrir le plateau à des amateurs embarqués dans des démarches ambitieuses; des spectacles en décentralisation pour se rapprocher du territoire.</p>	195 720 € (+ 4 500 € DAT Contrat de ville + 3 000 € DEJ)			90 221,62 €	260 000,00 €	191 720 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
2	Musiques	HARMONIE DE GRENOBLE	<p>Accompagnement de la pratique musicale amateur.</p> <p>* École de musique d'harmonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - style musical varié (jazz, contemporain, harmonie) ; - large place donnée à la pratique d'ensemble (1 école de musique, 3 orchestres, 1 chœur, 1 fanfare et de nombreux ensembles instrumentaux) et proposition de stages pendant l'été ; - mélange de tous les âges, de l'éveil musical à 5 ans, initiation à 6 ans et participation aux ensembles de 12 ans à 60 ans ; - intégration dans les réseaux des orchestres amateurs et dans le réseau des écoles de musique de l'Isère <p>* Politique tarifaire : il y a un tarif plein et un tarif réduit qui concerne les élèves mineurs, les étudiants et les demandeurs d'emploi. Les tarifs suivants sont annuels et sont payables en plusieurs fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Eveil (5 ans) / Initiation (6 ans) / Formation musicale seule : 200€ tarif unique > Cycle I : 735 € tarif plein / 635€ tarif réduit > Cycle II ou III : 895 € tarif plein / 715€ tarif réduit > Hors cycles : 565 € tarif unique > Ensemble instrumentaux : 70€ tarif plein / 20€ pour les étudiants > Chœur : 20€ tarif plein / 0€ tarif réduit <p>* Diffusion : environ 35 représentations publiques par an : octobre 2020 : concert 75ème anniversaire des événements de 1945 organisé par la Ville de Grenoble / novembre 2020: " Brel en partage" au Théâtre de Grenoble</p>	23 000 €			6 080,88 €	25 000 €	23 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant Subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
3	Patrimoine	HISTOIRES DE...	<p>Programme annuel de projets et d'action culturelle sur l'histoire et le patrimoine grenoblois 2021. 'En lien avec les partenaires éducatifs et associatifs du territoire, 7 projets sont développés à Grenoble, par les 3 médiatrices salariées de l'association, pour promouvoir l'histoire et le patrimoine de Grenoble, tout en créant du lien social intergénérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Journées Européennes du Patrimoine (tout public) : organisation de 4 parcours découvertes qui sont aussi des temps de restitution des actions réalisées avec les habitants sur l'année écoulée ; - Secteur 1 : "Raconte moi Berriat Saint Bruno": développement du guide multimédia participatif permettant une approche du passé patrimonial et un ancrage sur le présent et le futur du quartier et projet avec l'école - Simone Lagrange notamment avec la création d'un jeu de cartes ; - Secteur 2 : "Très Cloîtres en histoires" réalisation avec deux classes école Bizanet, MJC Allobroges, Pôle d'animation gérontologique et intergénérationnel d'un carnet de voyage du quartier ; - Secteur 3 : "Mistral Lys Rouge Camine Eaux Claires : mon quartier d'hier à aujourd'hui" : Un travail avec les habitants et des classes des quartiers Mistral/Lys Rouge/Camine/Eaux-Claires sur l'histoire de leur quartier et sa rénovation actuelle - Secteur 4 : "Alliés Alpains Beauvert Reyniès Capuche Grands Boulevards Exposition Bajatière : Tête à tête à travers les âges" : entre les enfants et les Séniors du secteur 4 de la ville de Grenoble pour retracer et échanger autour de l'histoire, du patrimoine et de l'évolution de ces quartiers. - Secteur 5 : "Bajatière Malherbe : Trésors cachés de mon quartier" : Un travail avec des classes et les habitants des quartiers Bajatière et Malherbe sur l'histoire de leur quartier. - Secteur 6 : "La Villeneuve Village Olympique Vigny Musset : ma ville décodée en images" : découverte de la ville par périodes historiques pour 7 classes des quartiers de la Villeneuve et du Village Olympique, puis diffusion du jeu réalisé auprès des habitants. 	15 000 € (+ 2 500 € DAT Contrat de ville)				20 600 €	15 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
6	Théâtre	LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	<p>Programme d'activités de la compagnie - Création théâtrale "Et si l'océan", diffusion, actions culturelles et projet Lunettes Jules Verne.</p> <p>1/ <u>Création théâtrale Et si l'océan</u>: création théâtrale jeune public, souhaite explorer la vie des océans et sensibiliser le public à l'écologie et à la préservation de l'environnement. // Calendrier : Janvier à mai 2020 : résidences d'écriture, recherches et résidences de création dans les écoles (St Antoine l'Abbaye, St Marcellin, Grenoble, la Tronche, St Egrève) Résidences plateau : 4-15/01/2021 : répétitions au Diapason / St-Marcellin (38); 17-30/01 : répétitions et construction à La Licorne / Dunkerque (59); 1-8/02 : répétitions à la Minoterie / Dijon(21) et 15-26/02 : répétitions La Nef : Pantin (93) // Partenaires : coproduction Diapason, Grand-Angle (Voiron - 38) et Théâtre Municipal de Grenoble.</p> <p>2/ <u>Projet Lunettes de Jules Vernes</u> : Après avoir créé et imaginé une centaine d'histoires politiques et patrimoniales un peu partout en France (plus de 60 représentations des « Confidences et voyages » pour près de 30 parcours dans l'espace public), volonté de donner une dimension nouvelle à ce spectacle en créant, pour les futurs spectateurs, le moyen de vivre de nouveaux parcours avec des lunettes à histoires 5D, pour que les spectacles deviennent des balades en autonomie pour les spectateurs et qu'ils soient une offre répétable et permanente sur le lieu visité // Partenaires: Atelier Arts Sciences de l'Hexagone (scène nationale de Meylan), associé au C.E.A., Patrice Pointet, designer lunetier à Oyonnax, une graphiste Nantaise, un créateur musical // Objectif 2021: présenter un prototype dans le cadre du salon Expérimenta en février 2022.</p> <p>3/ <u>Action culturelle</u>: résidence PIIC au collège Le Savouret à Saint Marcellin (100h d'intervention + MAD locaux pour travail de la compagnie : répétitions auxquelles les élèves peuvent assister par exemple) // actions culturelles autour des projets de la compagnie.</p>	15 000 €			3 651,40 €	15 000 €	15 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
2	Arts visuels	LA MAISON DE L'IMAGE	<p>Programme d'éducation aux images et événements – 2021. Lieu ressource en éducation à l'image et aux médias, la Maison de l'image programme les Rendez-Vous de l'Image, journées de réflexion et temps de formation pour les professionnels de la communauté éducative au sens large. Chaque année, un thème d'actualité et de société rassemble les partenaires du territoire autour de conférences, table-ronde et ateliers pratiques. Elle organise le Mois de la Photo mettant à l'honneur l'image fixe, avec une exposition principale ayant lieu à l'ancien musée de peinture (cette année fermée au public depuis le 30 octobre).</p> <p>La Maison de l'Image est aussi un organisme de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des stages collectifs et formations sont proposés aux individuels adhérents de la Maison de l'Image. - elle intervient aussi sous forme de modules dans le cadre de la formation initiale auprès d'étudiants (IFTS, Universités, IUAG). - elle intervient également sur des modules auprès du CNFPT pour les agents des collectivités publiques : dématérialisation des supports, jeux-vidéos, écrans et petite enfance, éducation aux médias et à l'information, éducation à la sexualité en lien avec les images. <p>Elle participe au pôle des ressources numériques porté par la Métropole, contribue au développement du réseau et de formation/accompagnement de projets à l'inclusion numérique.</p> <p>En 2020, Le studio 97 (ex-labo photo) au Patio, espace dédié aux images, est ouvert régulièrement chaque semaine pour accueillir les jeunes du quartier. Plusieurs Médialabs mobiles sont organisés sur le secteur 6 en vue d'ouvrir des espaces de parole citoyenne. L'objectif étant de donner la parole et ouvrir un espace d'expression aux jeunes, aux habitants et aux familles, de favoriser la fabrication d'images en répondant aux sollicitations des jeunes et en formant les publics à la réalisation d'images de tous types.</p>	51 500 € (+ 2 000 € DAT Contrat de ville)			45 332,80 €	51 500 €	51 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
1	Danse	LE PACIFIQUE	<p>Programme d'activité 2021 du Centre de développement chorégraphique national - le Pacifique. Artistes associé.e.s : Jordi Gali et Vania Vaneau, associé.e.s depuis 2016 présenteront leurs travaux. + installation et premiers projets des 2 nouveaux : Paola Stella Minni (Italie) et Konstantinos Rizos (Grèce), qui forment le duo Futur Immoral. 2 résidences de reprise + 1 de création, animation de training et intervention à l'option danse (lycée Stendhal). Thématique du care avec trois artistes : construction d'une danse avec des habitants pour un site du quartier (Rémy Héritier), d'une rencontre entre une personne et une performeuse (Aline Fayard), ou d'ateliers sur la notion de prendre soin (Mathilde Monfreux). Tournée de PODIUM : diffusion d'une pièce + communication et vigilance sur engagements réciproques des artistes et lieux partenaires. Formation : 3 trainings de 6 matinées avec des artistes et/ou pédagogues, 2 super sessions, 3 journées d'étirements. En chiffres : 16 compagnies en résidence (dont 7 coproductions), 5 projets de territoire (dont 3 reports), 4 mises à disposition, 1 laboratoire de recherche (report), 23 représentations (dont 5 reports) de 14 spectacles, 4 événements « inclassables » (Faire(s) collectif(s) (report), Radio Fuoco & Grand concert de Noël, Programmation de documentaires avec l'association À bientôt j'espère et de films de danse avec la Cinémathèque de Grenoble). Dont report de 3 projets de territoire et 5 représentations prévues sur la Saison précédente.</p>	75 000 €				90 000 €	75 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
5	Musiques	LE STUD	<p>Programme d'activité de la salle de l'Ampérage autour des musiques actuelles.</p> <p>*soutien à la diffusion et à la création : 140 événements par saison en co-réalisation ou en location (scènes ouvertes et les tremplins), principalement artistes émergents ou en voie de professionnalisation, sur des esthétiques de niche ou de MAO</p> <p>*accompagnement des projets culturels : mutualisation du matériel, des espaces de stockage, connaissance de la réglementation</p> <p>*démarche d'éducation populaire : démarche de réduction des risques (Serein.e.s), emploi d'insertion.</p> <p>*ouverture aux projets transversaux : résidence et sortie de résidence de théâtre, spectacles d'improvisation</p> <p>tarifs accessibles : prix libre jusqu'à 15€</p> <p>Partenariat/réseaux : Tempo, Grand Bureau, Résonance, collectif Culture Bar-Bars</p>	90 000 €			1 167,11 €	100 000 €	90 000 €	F
1	Théâtre	MJC PRÉMOL	<p>Programme d'activité du Théâtre Prémol . 1/ <u>Programmation</u> : Au total, une quinzaine de compagnies locales aux esthétiques multiples - théâtre, musique, danse, clown, etc. - pour des temps de résidence et/ou des représentations (Imp'acte, Collectif la Rue Z, Cie Scalène, Théâtre du risque, Cie Tancarville, Cie Kay, Le Bateau de papier, ...). La plupart des représentations sont accompagnées d'un bord plateau et/ou d'un apéro ou goûter rencontre, ainsi que de nombreux temps de médiation (61 dates de jeu pour 30 temps de médiation).</p> <p>2/ <u>Moments privilégiés thématiques</u> (sous forme de master-class avec des temps de restitution publics) : théâtre, avec la cie Théâtre du risque; danse, avec la Cie Kay; chant / chorale avec CCO.</p> <p>3/ <u>l'Axe de création</u> : ateliers de pratique artistique pluridisciplinaires + d'un parcours citoyen (échanges avec les membres d'un collectif de spécialistes, sociologues , artistes etc et des habitants du quartiers) pour une quinzaine de jeunes. // Présentation de Shifumi - création 2019-2020 (report suite covid) // 2020-2021: adaptation de « Combat de nègre et de chiens » de Bernard-Marie Koltès.</p>	65 000 € (+ 211 868 € DEJ + 4 000 € DAT Contrat de ville)			188 930,72 € (DEJ)	70 000 €	65 000 € (avenant DEJ delib 24404)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
5	Musiques	PLEGE	<p>Le Ciel - projet d'accompagnement et de diffusion.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et soutien aux pratiques, 3 pôles : accompagnement intensif d'artiste, atelier de soutien et initiation (masterclass, cycles instrumentaux, DIY), accompagnement global des musiciens en résidence longue (depuis 2020) - Diffusion: programmation propre issue de mouvances alternatives, coproduction, concerts hors les murs et de proximité (1 concert/mois + hors les murs). - Événements partenariaux: 3 par trimestre sur des arts transversaux - Actions culturelles : ateliers thématiques "360" (au carrefour de l'action culturelle, de l'accompagnement et de la diffusion sur un week-end), Club Dimanche (expo, ateliers manuels et propositions artistiques familiales), projets coconstruits (avec partenaires, publics, musiciens accompagnés et structures socio-culturelles) - Tiers lieu: partenariat avec radio campus et "on n'est pas des truffes" (agriculture urbaine), <p>Objectifs: travail sur l'identification du lieu, le développement de l'espace d'échange, travail sur le partenariat d'actions culturelles (MJC Allobroges, MDH Centre Ville, Lycée Stendhal, CLEPT Lycée Mounier, association Folazil, APPASE, l'Ouvre Boite), développement de la salle "tiers lieu" (ateliers et projets culturels des habitants)</p>	82 000 €			136 711,71 €	110 000 €	60 000€	F versement de 60 % de l'aide maximale
6	Danse	POÉTIQUES INDUSTRIES	<p>Programme d'activités chorégraphiques 2021 de la compagnie Poétiques industries. Création de Dérapage, pièce pour 5 artistes chorégraphiques et circassiens. Spectacle vivant, photographie et numérique. 7 semaines de résidences (Travail&Culture - Saint-Maurice l'Exil, Théâtre des Franciscains, Béziers, École Nationale de Cirque Shems'y, Salé, Maroc ; Archaos, Pôle National du Cirque de Marseille puis Grand Angle (Pays Voironnais) avec création le 3/11/2021). Diffusion de Pièce à vivre : solo pour espaces de vie. 15 dates en Isère + Drôme, dont à Grenoble au Café des arts (à la recette). Ateliers danse et acrobatie au CLEPT de Grenoble : ateliers de création d'oct. 2020 à mars 2021 au CDC Le Pacifique. 60 h d'ateliers animés par Sylvie Guillermin et Marouane Izza. Présentation de la création en 2021 au TSMB puis temps fort dans l'espace public pour les 20 ans du CLEPT. Exposition photos de Jean-Pierre Maurin sur les 10 ans de partenariat avec l'école nationale de Cirque Shems'y (Salé, Maroc). Défilé de la Biennale de la danse de Lyon : ateliers de création avec l'Apardap de Grenoble. Continuité du travail fait en 2018 et 2020 sur des ateliers de danse et création. 10 week-ends au total dont 7 en 2021.</p>	10 000 €			3 081,20 €	10 000 €	10 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
5	Musiques	PROJET BOB LA BOBINE	<p>Programmation et actions culturelles à La Bobine autour des musiques actuelles et du spectacle vivant.</p> <p>Diffusion, accompagnement à la création: soutenir les artistes émergents et la création indépendante, garantir un accès libre à la culture (prix libre ou gratuit), lancement d'une saison d'art de rue</p> <p>Actions culturelles: spectacle jeune public- la bobinette, partenariat école Jules Ferry, ateliers de pratiques, résidences hors les murs, projet de territoire secteur 5, intervenants identifiés: compagnie Ke kosa, Métrotexuelle, Noémie Brigand, Intermezzo, les Ajt, Cie Qui, Loudmila, Opus Crew</p> <p>Accompagnements amateurs : jam, scène ouverte, studio de répétitions à l'heure, newsletter, slam session. Accompagnement pro et semi-pro : conseil administratif et artistique, matériel, studio de répétition et de pratique + techniciens à disposition. Publics : Tous publics, secteurs 5, familial, concerts gratuits, etc.</p> <p>Partenaires : MC2, Fédélima, RPM, Petit Bureau, Retour de Scène - Dynamusic - MixLab / La Belle Electrique - Le Tympan dans l'Œil - Radio Campus - Hadra - Bass Jump - Arts du Récit - Détours de Babel - Pass Culture - Fedelima - GRAL - Cap Berriat - Et pourquoi pas ? - Festiv'Arts - Grenoble Reggae Orchestral .</p> <p>Objectifs: s'adapter pour rouvrir les portes de la diffusion et de l'action culturelle, renforcer le rôle central dans l'écosystème grenoblois, remettre le lien social dans les actions</p>	40 000 € (+ 1 000 € DAT)				50 000,00 €	40 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet DAC 2021	Montants proposés pour le projet DAC 2021	Avis du comité d'avis
6	Théâtre	TROISIÈME BUREAU	<p>Programme d'activité de l'association: Regards croisés sur les nouvelles dramaturgies . '1/ <u>21e édition du Festival Regards Croisés - du 5 au 10 mai 2021</u>, au Théâtre 145 : met à l'honneur pendant une semaine des pièces contemporaines, en présence de leurs autrices et auteurs, par des lectures et mises en espace, ateliers, rencontres, tables rondes, commandes d'écriture, master class, librairie, édition... Temps de découverte des dramaturgies du monde, temps d'échange, de travail et de confrontation entre professionnel.le.s et amatrice.teur.s. Participent chaque année plus de 150 jeunes gens, lycéen.ne.s, étudiant.e.s et élèves comédien.ne.s. // En amont : ateliers avec les lycéens et l'UGA // Nouveauté 2021: une autrice (Pauline Peyrade) associée tout au long de la saison au travail du collectif + lien avec le département "écrivains et dramaturges" de l'ENSATT qui participera au festival, notamment à travers la Gazette du festival.</p> <p>2/ <u>Les Envolées</u> (report 2020) : dispositif mutualisé d'accompagnement de jeunes artistes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : suite à un appel à projets, accompagnement artistique, logistique et financier de trois projets de création théâtrale d'un texte contemporain, dont un de théâtre musical. Durant une année, de novembre 2019 à novembre 2020 (reporté à 2020-2021). Dix structures de la Région Auvergne-Rhône-Alpes mutualisent moyens techniques, expériences et financements pour accueillir et accompagner par des séances de dramaturgies, résidences "scénographie" puis "création" jusqu'aux représentations, au nombre de 10, de jeunes artistes en voie de professionnalisation. // Membres du réseau : Le Pot au noir (Rivoiranche), l'Autre Rive (Eybens), Festival Texte en l'air (Saint-Antoine l'Abbaye), Théâtre Ste Marie d'en Bas – CIMN, Espace Scénique Transdisciplinaire (UGA – St Martin d'Hères), TMG, Le Théâtre de l'Iris (Villeurbanne), Le Théâtre des Clochards Célestes et le Théâtre des Marronniers (Lyon).</p>	50 000 € (+ 2 000 € DAIE)	7 000 €		6 277,85 €	37 000 €	35 000 €	F

ANNEXE 2

**Exercice budgétaire 2020 – Demande subvention exceptionnelle crise COVID19
Tableau récapitulatif**

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montant déjà accordé en 2020	Montants proposés dispositif urgence 2020
Musiques	PROJET BOB LA BOBINE	<p>Dispositif de compensation du déficit 2020 lié à la crise sanitaire COVID : L'association prévoit un déficit prévisionnel 2020 important malgré les aides des partenaires publics: le modèle économique de la Bobine fonctionne grâce à ses ressources propres. L'association a perdu 50% de chiffre d'affaire sur le 2ème trimestre comparé à 2019. A la Bobine "l'été paie l'hiver", et les protocoles sanitaires et les interdictions d'événements à l'intérieur ont empêché une fréquentation normale durant l'été. Bien que toute l'équipe salariale soit au minimum à 50% de chômage partiel, les charges fixes (salaires nécessaires pour permettre à la structure d'exister à minima et les loyers) sont plus élevées que les recettes propres perçues. Au vue de la trésorerie disponible et de l'impératif de rembourser l'emprunt PGE contracté, la Bobine redoute une cessation de paiement début 2021, dans le cas d'une absence de mobilisation des partenaires publics. Calcul de l'aide : après retraitement permettant d'identifier le déficit conjoncturel, le déficit pris en compte par la Ville pour la Bobine s'élève à -68 762€ auquel on applique le taux d'accompagnement Ville de 44 %.</p>	48 500 €				40 000 € (+ 1 000 € contrat de ville)	30 248 € (50 % à verser suite au CM de décembre, 50 % à verser lors de la réception des pièces justificatives énoncées par le dispositif 14-délibération n° 23878)

Musiques	MIXLAB	Dispositif de compensation du déficit 2020 lié à la crise sanitaire COVID, MixLab a suspendu son activité entre le 16/03 et le 31/05, qui a repris très partiellement au 02/06 jusqu'au 29/10 avec adaptation de la programmation. Cela équivaut à la perte d'environ -73% du chiffre d'affaire. Toute l'équipe est en chômage partiel et l'association anticipe des difficultés de trésorerie à moyen terme et un déficit 2020 important malgré la mise en sommeil de toutes les activités de programmation, d'accompagnement et d'actions culturelles. Calcul de l'aide : le déficit pris en compte par la Ville est de – 65 909 € auquel est appliqué le plafond du taux d'accompagnement Ville de 50 %.	15 000 €		190 000 € (DSP)	15 110 €	15 000 €	32 955 € (50 % à verser suite au CM de décembre, 50 % à verser lors de la réception des pièces justificatives énoncées par le dispositif 14-délibération n° 23878)
Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montant déjà accordé en 2020	Montants proposés dispositif urgence 2020
Danse	CIE SCALÈNE	Dispositif de compensation du déficit 2020 lié à la crise sanitaire COVID : compagnie chorégraphique impactée par plusieurs annulations de dates. L'association organise en parallèle Ouverture exceptionnelle et comptait sur l'attribution d'une importante recette de mécénat, fortement diminuée du fait de la crise. Calcul de l'aide : après ajustements réalisés pour être au plus proche de l'évolution conjoncturelle de l'activité, le déficit pris en compte est de – 4250 € auquel on applique le taux d'accompagnement Ville en 2019 de 39 %.	4 000 € (+ 3 000 € DAT)	4 000 €		4 044,68 €	8 000 €	1 738 €

Théâtre	TOUT EN VRAC	<p>Dispositif de compensation du déficit 2020 lié à la crise sanitaire COVID: la compagnie a subi de nombreuses annulations de dates de jeu entraînant une baisse significative des recettes propres ainsi qu'un grand retard dans la production de sa nouvelle création. Par ailleurs, au regard d'une année exceptionnelle de production de 2 spectacles, la compagnie est très endettée (3 prêts en cours). Malgré tous ses efforts pour s'en sortir (baisse masse salariale, recours aux différentes aides etc.) la difficulté est forte. Calcul de l'aide : le déficit pris en compte par la Ville s'élève à - 40 946 €, auquel on applique le taux plancher d'accompagnement Ville de 25 %.</p>	7 500 € (4 000 € droit commun + 3 500 € aide en investissem ent)				9 000 € (4 000 € droit commun + 5 000 € aide en investissement)	10 237 € (50 % à verser suite au CM de décembre, 50 % à verser lors de la réception des pièces justificatives énoncées par le dispositif 14- délibération n° 23878)
---------	--------------------	--	---	--	--	--	---	--

CREATION DE POSTE

Département	Direction	Service	Poste
Ville Solidaire et Citoyenne	Urbanisme et Aménagement		Ingénieur

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Durable	Urbanisme et Aménagement		Rédacteur	Attaché
Ville Solidaire et Citoyenne	Action territoriale	Espace public et citoyenneté	Adjoint technique	Rédacteur
Ville Solidaire et Citoyenne	Santé publique et Environnementale	Santé scolaire	Médecin à temps non complet (50 %)	Médecin à temps non complet (70 %)